RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

2026.10.16-R-ISN

ARRETE du 16 OCT. 2026

portant reconnaissance au titre de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale gérée par l'Etat des pertes, natures de récolte et zones géographiques présentées à l'avis de la Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes au cours de sa séance du 1er octobre 2026

LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

VU les articles L. 361-1 à L. 361-11 du code rural et de la pêche maritime organisant la gestion des risques en agriculture ;

VU les articles D. 361-44-5 à D. 361-44-9 du code rural et de la pêche maritime, et notamment son article D. 361-44-6 ;

VU l'avis émis par la Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes au cours de sa séance du 1er octobre 2026 et au cours de la consultation électronique du 13 au 16 octobre 2026 ;

ARRETE

Article 1er :

En application de l'article D. 361-44-6, sont reconnus comme susceptibles d'avoir occasionné des pertes de récolte ou de culture ouvrant droit au versement par l'Etat de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale mentionnée à l'article L. 361-4-2 les aléas climatiques, les natures de récolte définis en annexe I dans les communes définies en annexe II du présent arrêté.

La part des pertes occasionnées le cas échéant par d'autres causes que celles ouvrant droit à l'indemnisation sur le fondement de la solidarité nationale, est fixée à l'annexe III du présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 16 OCT. 2026

Pour la ministre et par délégation
Sous-direction Compétitivité
Le Sous-directeur Compétitivité

Sébastien BOUVATIER

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Annexe I – listes des natures de récoltes reconnues, par département et par aléa

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
01 - Ain - RI	Sécheresse : Août 2026. Températures élevées : Juin à juillet 2026	• Grandes cultures : Maïs grain, Maïs ensilage, tournesol, soja • Légumes : carotte, céleri rave, tomate	Département en entier
03 - Allier - RI	Températures élevées : Mai à août 2026. Sécheresse : Mai à août 2026.	• Grandes cultures dont cultures industrielles : maïs grain et ensilage, soja, sorgho, tournesol, féverole, lupin, lin, millet, pois chiche, pois protéagineux, sarrasin, trèfle violet, chanvre ; semences de ces cultures ; pomme de terre • Légumes : ail, artichaut, asperge, aubergine, betterave, blette, carotte, céleri, chayotte, chou, concombre, courges, Courgette, échalotes, endive, épinard, fenouil, haricot, laitue, melon, navet, oignon, panais, pastèque, patate douce, petit pois, pois, poireau, poivron, potiron, radis, rhubarbe, salades, tomates ; semences de ces cultures ; fraises • Viticulture : raisins de cuve et raisin de table ; • Arboriculture et petits fruits : abricots, aronia, baies de goji, baies de mai, cerises, cassis, châtaignes, framboises, groseilles, mirabelles, mures, myrtilles, nashi, pommes, poires, poivrier, prunes, pêches ; • Autres productions (dont PPAM) : Alchémille, Achillée, Angélique, Arnica, Bardane, Basilic, Bleuet, Calendula, Camomille, Capucine, Cassis bourgeon, Chardon, Estragon, Hibiscus, Feuille de framboise, Lavande, Mauve, Mélisse, Menthe, Origan, Ortie, Persil, Pissenlit, Plantin, Safran, Sariette, Sauge, Thym, Verveine, akebia	Département en entier
07 - Ardèche - RI	Températures élevées : Juin à juillet 2026.	• Grandes cultures : blé, maïs, maïs semence, triticale, orge, seigle, épeautre, colza, millet, sorgho, tournesol, pomme de terre • Légume : Aubergine, courgette, concombre, oignon, poivron, salade, tomate, melon, pastèque, haricot vert, carotte, courge, potiron, fèves, pois chiche, fraise • Viticulture : vigne • Arboriculture : abricot, pêche, nectarine, cerise, prune, pomme, poire, kiwi, châtaigne, olive, amande, coing, framboise, cassis, groseille, myrtille • Autres productions : lavande, lavandin, basilic, coriandre, persil, oseille, ciboulette, chanvre cannabidiol, miel, gelée royale	Département en entier
15 - Cantal - RI	Sécheresse : Juin à août 2026	• Grandes cultures : maïs fourrager	174 communes
26 - Drôme - RI	Températures élevées : juin à août 2026. Sécheresse : Juin à août 2026.	• Grandes cultures : maïs grain, maïs semence, maïs doux semence, sorgho, sorgho semence, tournesol, Luzerne semence, pomme de terre • Légume : artichaut semence, courge semence, courgette semence, haricot blanc sec, oignon semence, tomate semence • Autres productions : basilic, mélisse, menthe	Département en entier
42 - Loire - RI	Orage (grêle) : 16-17 juillet 2026	• Arboriculture : Pomme, poire, prune, abricot, kiwi • Viticulture : Vigne	297 communes

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
42 - Loire - RI	Sécheresse : juin à août 2026. Températures élevées : juin à août 2026.	• Grandes cultures : Maïs	Département en entier
43 - Haute-Loire - RI	Sécheresse : Mai à septembre 2026. Températures élevées : Mai à septembre 2026.	• Grandes cultures : Maïs ensilage, Lentille, Pomme de terre	Département en entier
63 - Puy-de-Dôme - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Températures élevées : Juin à août 2026.	• Grandes cultures : betterave, féverole, lentille, maïs grains, maïs ensilage, pois chiche, pois protéagineux, tournesol, sarrasin, soja, sorgho, tabac, pomme de terre de consommation, pomme de terre de semence. • Légumes : ail, aubergine, betterave, carotte, céleri, chou, chou-fleur, courge, courgette, concombre, échalote, haricot, laitue, melon, navet, oignon, panais, pastèque, patate douce, petit pois, poireau, poivron, potiron, radis, tomate. • Viticulture : vigne • Autres productions : PPAM : angélique, artichaut, bardane, basilic, camomille, capucine, cassis bourgeon, chardon marie, estragon, mauve, mélisse, menthe, monarde, origan, radis noir, safran, thym, verveine.	Département en entier
69 - Rhône - RI	Sécheresse : juin à août 2026. Températures élevées : juin à août 2026.	• Grandes cultures : Maïs doux, Maïs ensilage, Maïs grain, Maïs pop-corn, Maïs doux variétés fertile – semences, Maïs doux variétés stériles – semences, Maïs variétés fertiles – semences, Maïs variétés stériles – semences, Sorgho, Sorgho fourrage, Sorgho - autres semences, Sorgho grain – semences, Sorgho semences, hybrides, Tournesol classique, Tournesol oléique, Tournesol - semences, Soja, Soja - semences • Viticulture : Vigne à raisin de table, vigne à raisin de cuve • Arboriculture : Abricot, Cerise, Nectarine et brugnon, Pêche jaune, blanche et plate, Pêche sanguine, Poire, Pomme, Pomme à cidre, Prune autres variétés, Prune d'Ente fraîche, Prune mirabelle, Prune quetsche, Prune Reine Claude, Cassis, Framboise, Groseille, Myrtille, Mûre, Nashis	Grandes cultures : département entier Viticulture : département entier Arboriculture : 97 communes
69 - Rhône - RI	Orage (grêle-vent) : mai à juillet 2026.	• Grandes cultures : Maïs ensilage, maïs grain, Sorgho fourrage • Légumes : haricot, courge, potiron, pastèque, melon, concombre, poivron • Viticulture : Vigne à raisin de table, vigne à raisin de cuve • Arboriculture : abricot, pêche/nectarine, prune, pomme, poire	Grandes cultures : 67 communes Légumes : 23 communes Viticulture : 72 communes Arboriculture : 28 communes
69 - Rhône - RC	Gel : 26 au 30 mars 2026.	• Arboriculture : pomme, poire	10 communes
74 - Haute-Savoie - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Températures élevées : Juin à juillet 2026.	• Grandes cultures :Tournesol, Maïs, Soja, Sorgho, Pommes de terre, Betterave fourragère, Pomme de terre nouvelle • Arboriculture : Pomme, Poire, Prune, Pêche, Kiwi, Noyer • Légumes : Aubergine, Betterave, Blettes, brocolis, Cardon, Carotte, Céleri, Chicorée, Chou-fleur, Choux frisé, Choux rouge, Choux blanc, Concombre, Courgettes, Épinard, Haricot, melon, Navet, Oignon, Poireaux,	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
		Poivron, Radis, Rutabaga, Salades, tomate, courge • Autres productions : Achillée millefeuille, Amélie, Bleuets, Camomille, Camomille matricaire, Guimauve, Immortelle d'Italie, Lavande, Mauve, Mélisse, Menthe, Millepertuis, Pavot , Romarin, Rose, Sauge, Shiso, Soucis , Verveine	
74 - Haute-Savoie - RI	Orage (grêle) : Juin à août 2026	• Grandes cultures : Blé, Maïs, Sorgho, Colza, Tournesol, Pomme de terre • Légumes : Betterave, Blettes, Brocolis, Cardon, Carotte, Céleri rave, Choux blancs, Choux frisés, Choux pointes, Choux rouges, Concombre, Courge, Courgettes, Épinard, Haricot vert, Navet, Oignon, Poireaux, Rutabaga, Salades • Arboriculture : Pomme, Poire, Prune • Autres productions : Lavande, Camomille matricaire, Immortelle d'Italie, Guimauve, Shiso, Achillée millefeuille, Mauve, Amélie, Mélisse, Menthe, Verveine, Romarin, Sauge, Millepertuis, Rose de provins	18 communes
21 - Côte-d'Or - RI	Sécheresse : juin à août 2026.	• Arboriculture : Cassis, framboises, groseilles • Grandes cultures : maïs, tournesol, soja, féveroles de printemps, millet, sorgho, chanvre, orge de printemps, lentilles et sarrasin • Légumes : courges, choux, carottes, pommes de terre, navet, tomates, poivrons, aubergines, oignons, échalotes, ails, salades, côtes de bette, radis, haricots, petits pois, pois mange tout, concombres, courgettes, poireaux, betterave rouge, fraises • Viticulture : raisin de cuve • Autres productions : persil	Département en entier
21 - Côte-d'Or - RI	Orage (grêle) : 15 juillet 2026. Températures élevées : juin à août 2026.	• Viticulture : Vigne	1 commune
25 - Doubs - RI	Températures élevées : 17 au 30 juin 2026.	• Arboriculture : pommes • Grandes cultures : maïs, soja, pomme de terre • Légumes : Haricots verts, Aubergines, Poivrons, Salade, Poireau, Carotte, Choux • Autres productions : agastache, menthe, calendula, mauve, matricaire, monarde, mélisse, origan	Département en entier
25 - Doubs - RI	Gel : 25 au 28 mars 2026	• Viticulture : vigne	Département en entier
39 - Jura - RI	Sécheresse : Juin à Août 2026. Températures élevées : Juin à Août 2026.	• Grandes cultures : Maïs (grain et ensilage), soja • Viticulture : Vigne	Département en entier
58 - Nièvre - RI	Gel : 27 mars au 06 avril 2026. Sécheresse : mai à août 2026.	• Viticulture : raisin de cuve	Aires de production pour les appellations : IGP Coteaux Charitois, AOP Coteaux du Giennois, IGP Coteaux

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
			de Tannay (73 communes)
58 - Nièvre - RI	Sécheresse : Mai à août 2026. Températures élevées : Juin à août 2026.	• Grandes cultures : avoine de printemps, blé dur, cameline, chia, lentille, maïs grain et ensilage, moha, orge de printemps, pois chiche, pomme de terre, soja, tournesol, triticale, luzerne semence, trèfle d'Alexandrie semence • Légumes et semences : aubergine, betterave, chou brocolis, chou-fleur, courgette, concombre, fenouil, fraise, haricot à grain, melon, navet, oignon, pastèque, petit pois, poivron, salade, tomate, carotte semence, haricot semence, oignon semence, petit pois semence, radis semence • Viticulture : raisin de table • Arboriculture : kiwi, mirabelle, pomme, pomme à cidre, poire, prune, cassis, framboise, groseille, groseille à maquereaux • Autres productions : PPAM : coriandre, mauve, mélilot, plantin, artichaut	Département en entier
70 - Haute-Saône - RI	Températures élevées : 17 au 30 juin 2026. Sécheresse : Été 2026.	• Grandes cultures : maïs grain et ensilage, soja, tournesol, sorgho • Arboriculture : myrtille	Grandes cultures : département en entier Arboriculture : 1 commune
71 - Saône-et-Loire - RI	Sécheresse : Juin à août 2026.	• Grandes cultures : Maïs, soja, tournesol, Sorgho, Luzerne porte graine • Viticulture : vignes à raisin de table et de cuve • Arboriculture : Pomme, poire, Cassis	Département en entier
89 - Yonne - RI	Gel : 26 mars au 02 avril 2026. Sécheresse : juin à août 2026.	• Viticulture : vigne • Arboriculture : cerise, mirabelle, quetsche, reine-claude	Département en entier
90 - Territoire-de-Belfort - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Températures élevées : 5 périodes successives dont 17 au 30 juin 2026.	• Grandes cultures : maïs, soja, pomme de terre • Légumes : poireaux, carotte, choux	Département en entier
22 - Côtes d'Armor - RI	Sécheresse : 1er juin au 31 août 2026.	• Grandes cultures : maïs, sarrasin, trèfle pour semences • Légumes : haricots, flageolets, fèves, coco de Paimpol, brocolis, choux-fleur, artichaut, chou romanesco • Arboriculture : pommes à couteau et à cidre, poires à couteau et à poiré	Département en entier
29 - Finistère - RI	Sécheresse : Juin à Août 2026. Températures élevées : Juin et Juillet 2026.	• Grandes cultures : Colza Semence, Maïs, Pommes de terre, Sarrasin • Légumes : Artichauts, Betteraves, brocolis, Carottes, Choux (choux fleurs, choux de Bruxelles) Salades, choux verts, Fraises, Haricots, Pois Flageolets, Poivrons, tomates • Arboriculture : Cassis, Framboises, Groseilles, Myrtilles • Autres productions : Ciboulette, Fenouil, Oseille, Persil	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
35 - Ille-et-Vilaine - RI	Sécheresse : juin, juillet, août 2026. Températures élevées : juin, juillet 2028.	• Grandes cultures : lentilles, quinoa, sarrasin, pommes de terre, sorgho, • Arboriculture : pomme à cidre, pomme de table, poire, kiwi, cassis, groseilles, mûres, framboises, • Légumes : carottes, choux, céleri rave, céleri branche, fraises, haricots, piments, courges, betteraves, panais, salade, endives, rutabaga, radis d'hiver, oignons, navets, rhubarbe	Département en entier
35 - Ille-et-Vilaine - RI	Orage (grêle) : 25/06/2026.	• Grandes cultures : Féverole d'hiver	3 communes
56 - Morbihan - RC	Températures élevées : de juin à juillet 2026.	• Grandes cultures : plants de pommes de terre, pommes de terre • Légumes : flageolets, haricots, haricots blancs, haricots rouges, mogettes, petits pois	Département en entier
18 - Cher - RI	Sécheresse : Juin à Août 2026.	• Grandes cultures : Chia, Féveroles, Féveroles semences, Lentilles, Luzerne semences, Maïs, Millet, Moha, Orge, Pois, Pois chiches, Quinoa, Sarrasin, Semences dactyle, Semences fétuque, Semences ray-grass, Semences trèfle, Semences vesce, Pomme de terre, Soja, Sorgho, Tournesol • Légumes : aubergine, autres choux, betterave rouge, blette, carotte, choux, concombre, courges courgette, Fraises, Haricots secs, haricots verts, mâche, oignon et échalote, panais, patate douce, poireau, poivron, radis d'hiver noir, radis rouge, rutabaga, salade, tomate • Viticulture : vigne à raisin de cuve • Arboriculture : Abricots, Cassis, Cerises, Framboises, Groseilles, Noix, Poires, Pommes, Prunes, Pêches • Autres productions : achillée, anis, Basilic, Bleuet, bleuet, calament, calendula, camomille, Coriandre, livèche, Mauve, menthe, monarde, Onagre, Origan, pavot de Californie, Persil, Sauge, Semences Coriandre, Souci	Département en entier
28 - Eure-et-Loir - RI	Températures élevées : 4 au 19 juillet 2026. Sécheresse : juin, juillet, août 2026.	• Grandes cultures : Betterave sucrière, Chanvre, Féverole, Lentille, lin oléagineux, Maïs doux, Maïs ensilage, Maïs grain, pois chiche, Pomme de terre, Quinoa, Sarrasin, semences de luzerne et pois fourrager, Soja, Sorgho, Tournesol • Légumes : Ail, Asperge, Aubergines, Bette et Carde, Betterave rouge, Brocolis, brocolis, Bruxelles), Carottes, carottes, chicorée, Chicorée à café, Chou fourrager, Choux (pointus, Citrouille, Concombre, Courges, Courgettes, Cresson, Céleris, Endive chicon, Fenouil, fleurs, Fraise, Fève, haricots, Haricots secs, Laitues, Melon, Mâche, Navet, Oignons, oignons, Panais, Pastèque, Patate douce, Petit pois, Piment, Poireau, Poivron, Potiron, Radis, Rhubarbe, Salsifis et scorsonères, Tomates. Semences potagères et fourragères : Betteraves fourragères, verts et flageolets, Échalion, Épinard • Arboriculture : Poires, Pommes • Autres productions : Bourrache, Carthame, Persil	Département en entier
36 - Indre - RC	Sécheresse : juin à juillet 2026. Températures élevées : juin à août 2026.	• Grandes cultures : Caméline, Chanvre, Chia, Féverole de printemps, Lentilles, Lin non textile de printemps, Millet, Moha, Orge de printemps, Pois chiche, Pois de printemps, Pommes de terre, Quinoa, Sarrasin et semences, Soja, Sorgho et semences, Tournesol et semences, Chanvre chenevis, maïs semences, porte-graines : Dactyle, Fétuque, Féveroles, Lotier, Luzerne, Millet, Phacélie, Ry-grass, Trèfle (blanc, incarnat, violet), Vesce • Légumes : Asperges, Aubergines, Betteraves rouges et semences, Bettes-cardes, brocolis, butternut, Carottes et semences, Choux (blanc, Concombres, Courges (citrouille, Courgettes, Céleri-rave), Fenouil et	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
		semences, Fraises en plein air, Haricots verts, Melons, Oignons (blanc et couleur) et semences et Echalion, et Echalote, Panais, Patates douces, Piment, Poireaux, Poivrons, Potimarron, Radis, Salade, Tomates • Viticulture : VRC Châteaumeillant, VRC Reuilly • Arboriculture : Abricots, Cassis, Cerises, Framboises, Groseilles, Myrtilles, Noisettes, Noix, Poires, Pommes, Prunes, Pêches • Autres productions : Basilic, Coriandre et semences, Miel, Persil et semences Carthame semences	
37 - Indre-et-Loire - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Orage (grêle) : 27 juin à 27 juillet 2026.	• Grandes cultures : Avoine, betterave fourragère, blé, cameline, chanvre, chia, colza, dactyle semence, fève, fétuque semence, féverole, lentille, lin, lotier semence, lupin, luzerne semence, maïs, millet, moha, mélange de céréales, mélange de légumineuses, orge, petit épeautre, pois, pois chiche, pomme de terre, pâturin semence, quinoa, ray-grass semence, sarrasin, seigle, soja, sorgho, tournesol, triticale, trèfle semence, vesce semence, épeautre • Légumes : Ail, asperge, aubergine, bette, betterave, brocolis, cardon, carotte, chicorée et autres salades, choux, citrouille, concombre, cornichon, courge, courgette, cresson, céleri, fenouil, flageolets, fraise, haricot, laitue, melon, mâche, navet, oignon, panais, pastèque, patate douce, petit pois, piment, poireau, potiron, radis, tomate, échalion, échalote, épinard • Viticulture : vignes à raisin de cuve, vignes à raisin de table • Arboriculture : cassis, framboises, groseilles, mûres, noisettes, poires, Pommes • Autres productions : Aneth, basilic, cerfeuil, ciboulette, coriandre, et semences de ces cultures, persil	Département en entier
41 - Loir-et-Cher - RI	Sécheresse longue durée juin-juillet-août 2026	• Grandes cultures : avoine de printemps (y compris semences), chanvre (y compris semences), lentille (y compris semences), lin (y compris semences), lupin (y compris semences), maïs (y compris semences), millet (y compris semences), moha (y compris semences), orge de printemps (y compris semences), pois chiche (y compris semences), pois protéagineux (y compris semences), quinoa (y compris semences), sarrasin (y compris semences), soja (y compris semences), sorgho (y compris semences), tournesol (y compris semences) • Légumes (conventionnel, biologiques, frais, industrie et semences) : ail, aubergine, bette, brocoli, cardon, choux, concombre, cornichon, courgette, céleri, fenouil, flageolet, melon, oignon, piment, pois potager, poivron, radis, salades, tomate, pâtisson, échalote, haricot et semences de ces cultures. Semences potagères de betterave potagère, carotte, épinard, navet, panais et poireau. • Viticulture : vignes à raisin de cuve, vignes à raisin de table • Autres productions : persil, aneth semence, cerfeuil semence, coriandre semence semences florales d'Achille, millefeuille, Centaure, Chrysanthème carinatum, Chrysanthème leucanthemum, Chrysanthème maximum, Clarkia, Cosmos, Lavatère, Lupin, Matthiola bicornis, Nigelle de Damas, Oeillet des fleuristes, Oeillet des poètes, Pavot annuel, Pied alouette, Pois de senteur, Pois vivace, Rudbeckia, Rose trémière, Souci, Tournesol ornemental	Tout le département
45 - Loiret - RI	Températures élevées : mai à juillet 2026. Sécheresse : juin à août 2026.	• Grandes cultures : Betterave sucrière, Caméline, Chanvre cannabidiol, Chanvre papier, Chanvre pour graine, Chanvre textile, Féverole, Lentille, Lin fibre, Lin textile et non textile, Lupin doux et semences de ces cultures, Maïs doux, Maïs ensilage, Maïs grain, Maïs pop-corn, Millet, Moha, Moutarde, Mélange légumineuses-céréales, Navette, Pavot, Pois, Pois chiche, Pois fourrager, Pomme de terre chair ferme, Pomme de terre chair fondante, Pomme de terre d'industrie, Pomme de terre export, Pomme de terre primeur, Quinoa, Sarrasin, Soja, Sorgho, Tournesol classique, Tournesol oléique	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
		• Arboriculture : Amande en coque, Abricot, Cassis, cerises, Châtaigne, Coing, Figue, Framboise, Groseille, Kaki, Kiwi (Actinidia), Mûre, Myrtille, Noisette, Noix, Pêches, Pistache, Poire, Pomme, Prunes d'ente, Prunes mirabelles, Prunes quetsches, Prunes Reine-Claude • Viticulture : Raisin de cuve	
2B - Haute-Corse - RI	Sécheresse : Du 01/05/2026 au 31/08/2026.	• Grandes cultures : Avoine, blé, maïs, orge, sorgho, triticale, pomme de terre, chanvre, ray-grass, dactyle, fétuque, brome fourrager, millet, trèfle, luzerne, vesce et sainfoin • Légumes : Ail, artichaut, aubergine, blette, carotte, ciboule, concombre, cornichon, courge, courgette, épinard, fève, haricot vert, melon, navet, oignon, pastèque, piment, poireau, poivron, radis, salades, tomate, persil • Arboriculture Abricot, amande, cerise, châtaigne, clémentine, figue, grenade, kaki, kiwi, nectarine, noix, noisette, olive, orange, pêche, poire, pomme, prune, jujube, pomelo • Viticulture : Raisin de cuve, raisin de table • Autres cultures : houblon, basilic, menthe ciboulette, céleri), Apiculture	236 communes
2B - Haute-Corse - RC	Excès de pluies : Du 16/04/2025 au 17/04/2025.	• Arboriculture : Avocat	1 commune
08 - Ardennes - RI	Sécheresse : juin à août 2026. Températures élevées : 17 au 30 juin 2026.	• Grandes cultures : maïs (grain et ensilage), pomme de terre (industrie, consommation et plant) • Légumes : Aubergine, carotte, chou (toutes variétés), chou-fleur, haricot, panais, patate douce, poireau, salade, tomate	Département en entier
10 - Aube - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Températures élevées : Juin à Juillet 2026.	• Grandes cultures : alpiste, betterave sucrière, cameline, chanvre(fibre) et chanvre (graine), chia, féverole, graminées porte graines en multiplication semences, lentille, lin, lin fibres, maïs, millet, moutarde, Mélange de cultures principales et Mélange légumineuses - céréales (Méteil) (en matière sèche), orge, pois chiche, pois protéagineux, pomme de terre, quinoa, sainfoin, sarrasin, seigle, soja, sorgho, tournesol, trèfle et trèfle semence, épeautre, œillette (pavot) • Légumes : ail, artichaut, aubergine, bette, betterave rouge, carotte, chou, citrouille, concombre, cornichon et courgette, courges, céleri, endive et autres salades, épinard, laitue, melon et pastèque, navet, oignon et échalote, piment, poireau, pois et haricot frais, pois et haricot secs, poivron, potiron, rutabaga, tomate (en pleine terre) • Viticulture : Vigne • Arboriculture : cassis (fruit), framboise, groseille, myrtille, mûre, noisette, noix, pomme, prune (y compris mirabelle, quetsche, reine-claude...) • Autres productions : argousier, baie de goji, bourrache, canneberge, cassis feuille, houblon, matricaire, Miel, oseille	Département en entier
51 - Marne - RI	Orage (grêle) : 2 juin 2026.	• Grandes cultures : Blé tendre d'hiver, Colza d'hiver, Orge d'hiver • Viticulture : Vigne	Grandes cultures : 3 communes Viticulture : 3 communes

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
51 - Marne - RI	Sécheresse : Janvier à aout 2026. Températures élevées : 17 au 30 juin 2026, 4 au 19 juillet 2026 et 28 juillet au 19 aout.	• Grandes cultures : féverole, luzerne porte-graine, luzerne déshydratée, maïs ensilage, maïs grain, miscanthus, orge de printemps, pois protéagineux, sarrasin, soja, tournesol, Vesce • Viticulture : Vigne	Département en entier
52 - Haute-Marne - RI	Températures élevées : Juin à juillet 2026. Gel : 27 mars 2026.	• Viticulture : Vigne	2 communes
52 - Haute-Marne - RC	Sécheresse : Mai à juillet 2026.	• Grandes cultures : Soja	Département en entier
54 - Meurthe-et-Moselle - RI	Gel : 27 au 29 mars 2026.	• Arboriculture : Abricot, Cerise, Nectarine, Pêche	8 communes
54 - Meurthe-et-Moselle - RI	Orage (grêle) : 14 mai 2026.	• Arboriculture : Cerise	3 communes
54 - Meurthe-et-Moselle - RI	Sécheresse : Juin à Août 2026.	• Grandes cultures : maïs, pomme de terre, soja, sorgho, tournesol • Légumes : aubergine, betterave rouge, blette, carotte, choux (tout type), concombre, cornichons, courges (tout type), courgette, céleri branche, céleri rave, fèves, haricot vert, melon, navet, oignons, panais, petits pois, poireau, poivron, radis (tout type), salades (tout type), tomate, échalote • Arboriculture : cassis, cassis, coings, framboise, groseille, mirabelles, poires, pommes, quetsches • Autres productions : persil	Département en entier
55 - Meuse - RI	Sécheresse : Juin, juillet, août 2026.	• Grandes cultures : Féverole de printemps, Maïs, pommes de terre, Soja, Tournesol • Légumes : ails, aubergine, brocolis, carottes, choux (blanc, vert, rouge, à choucroute, romanesco, de Bruxelles, fleur), concombre, courges, courgette, céleris, fraise, haricots, navets, oignons, poireaux, poivron, radis, salade, tomate • Arboriculture : Cerise, Poire, Pomme, Prune Mirabelle, Prune Quetsche	Département en entier
57 - Moselle - RI	Sécheresse : Mai à août 2026. Températures élevées : Juin 2026.	• Grandes cultures : maïs, orge de printemps, pomme de terre, tournesol • Légumes : aubergine, betterave rouge, blette, carotte, choux (tout type), concombre, cornichons, courges (tout type), courgette, céleri branche, céleri rave, fèves, haricot vert, melon, navet, Oignons, panais, petits pois, poireau, poivron, radis (tout type), salades (tout type), tomate, échalote • Arboriculture : cassis, framboise, groseille, mirabelle, poire, pomme, quetsche • Autres productions : persil	Département en entier
67 - Bas-Rhin - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Températures élevées : Juin 2026.	• Grandes cultures : maïs, maïs semence, pommes de terre, soja, sorgho • Légumes : courges, courgettes • Arboriculture : cassis, myrtilles, framboises, mirabelles, quetsches, prunes, pommes, pommes variétés spécifiques, pommes à cidre, poires, poires variétés spécifiques • Autres cultures : houblon	Département entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
67 - Bas-Rhin - RI	Orage (grêle) : 16 au 17 juillet 2026.	• Arboriculture : pommes, pommes variétés spécifiques, pommes à cidre, poires, poires variétés spécifiques, mirabelles, prunes, quetsches • Viticulture : raisins de table et raisins de cuve	Arboriculture : 9 communes Viticulture : 9 communes
67 - Bas-Rhin - RC	Gel : 27 au 28 mars 2026.	• Arboriculture : Pommes, pommes variétés spécifiques, pommes à cidre, poires, poires variétés spécifiques	Arboriculture : 17 communes
68 - Haut-Rhin - RI	Sécheresse : Juin à Août 2026. Températures élevées : 17 au 30/06 et 4 au 19/07.	• Grandes cultures : Pomme de terre	Département entier
88 - Vosges - RI	Sécheresse : Juin à Août 2026.	• Grandes cultures : Maïs ensilage, Sorgho, Tournesol • Arboriculture : Framboises et Bluets	Grandes cultures : Département en entier Arboriculture : 3 communes
02 - Aisne - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Orage (grêle) : Juin 2026.	• Grandes cultures : Avoine, Betteraves fourragères, Betteraves sucrières, Blé dur, Blé tendre de printemps, Blé tendre d'hiver, Chanvre textile, Colza de printemps, Colza d'hiver, Fève, Féverole, Lentilles, Lin textile, Maïs ensilage, Maïs grain, Moutarde, Mélange de cultures principales (mélange de céréales), Mélange légumineuses - céréales (Méteil) (en matière sèche), Orge d'hiver, Orge de printemps, Pavot œillette, Plants de pommes de terre, pois chiche, Pois protéagineux de printemps, Pois protéagineux d'hiver, Pommes de terre de consommation, Pommes de terre fécule, Pommes de terre primeurs, Sarrasin, Seigle, Sorgho, Tournesol, Triticale • Légumes : Ail, Betteraves rouges, Carottes, Choux, Concombres, Courgettes, Endives, Flageolets, Fraise, Haricot blanc sec et grain flageolet (marché frais), Haricots verts industriels, Oignons, Petits pois, Salades, Tomates de plein champ, Échalotes, Épinards d'industrie • Viticulture : Vigne • Arboriculture : Cassis, Cerises, Framboise, Groseille, Myrtille, Mûre, Noisette, Poires, Pommes, Pommes à cidre, Pommes à variétés spécifiques, Prunes	Département en entier
59 - Nord - RI	Orage (grêle) : Mai à juin 2026. Orage (vent) : 27 au 28 juin 2026.	• Grandes cultures : blé, chanvre, colza, féverole, lin, orge • Arboriculture : cerise	295 communes
59 - Nord - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Températures élevées : Juin 2026.	• Grandes cultures : luzerne, maïs, pommes de terre • Légumes : betterave, carotte, choux, concombre, courges variées, courgette, céleri branche, céleri rave, endive, fenouil, fève, haricot, navet, oignon, panais, pois, poivron, radis, rhubarbe, salades, tomate, épinard • Viticulture : raisin de cuve, raisin de table • Arboriculture : abricot, cassis, fraise, framboise, groseille, myrtille, poire, pomme, prune • Autres productions : aneth, basilic, cerfeuil, ciboulette, coriandre, estragon, laurier, menthe, origan, oseille, romarin, sauge, thym	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
60 - Oise - RI	Sécheresse : Juin à août 2026.	• Grandes cultures : betterave, maïs (ensilage et grain), pomme de terre (industrielle et fécule), sarrasin • Légumes : Courge variétés spécifiques (à graines nues, Lady Godiva) (légume d'industrie) graine de courge	Département en entier
62 - Pas-de-Calais - RI	Orage (grêle) : 19 au 20 juin 2026	• Grandes cultures : Lin, orge d'hiver, pois • Légumes : épinard	364 communes
62 - Pas-de-Calais - RI	Sécheresse : juin à août 2026. Températures élevées : 17 au 30 juin 2026.	• Grandes cultures : lin, betterave, pomme de terre, plant de pomme de terre, maïs, escourgeon d'hiver, orge d'hiver, pois • Légumes : haricot, flageolet, pois de conserve, choux (frisé, rouge, vert, blanc, fleur), céleri, tomate, salade (salade, laitue, chicorée frisée, autre salade), betterave maraîchère, choux (frisé, rouge, vert, blanc, fleur, romanesco, brocoli), céleri, concombre, courgette, pastèque, courge, citrouille, potiron, haricot vert, fenouil, oignon, navet, ail, aubergine, poivron, carotte, petit pois, rutabaga, poireau, chicorée, endive, racine d'endive, carotte semence, choux semence, salade semence • Viticulture • Arboriculture : pomme, poire, framboise, groseille, cassis, fraise, myrtille • Autres productions : miel, basilic, ciboulette, aneth, livèche feuille, livèche racine, angélique racine	Département en entier
80 - Somme - RI	Sécheresse : 17 au 30 juin 2026. Orage (grêle) : mai et juin 2026.	• Grandes cultures : betterave, blé, colza, féverole, lin, maïs ensilage et maïs grain, orge, pomme de terre, pomme de terre • Légumes : aubergine, betterave, carotte, choux, concombre, courgette, céleri, endive, haricot, maïs doux, navet, oignon, panais, petit pois, radis noir, salade, salsifis, salsifis et scorsonère (marché frais), tomate, épinard • Arboriculture : pomme	Département en entier
77 - Seine-et-Marne - RI	Sécheresse : Mai à Août 2026. Orage (grêle) : 27 juin et 27 août 2026.	• Grandes cultures : Avoine (hiver et printemps confondus) conventionnel, Avoine d'hiver, Avoine de printemps, Blé dur (hiver et printemps confondus) conventionnel, Blé dur d'hiver, Blé dur de printemps, Blé tendre (hiver et printemps confondus) conventionnel, Blé tendre d'hiver, Blé tendre de printemps, Épeautre, Maïs doux, Maïs ensilage (en tonnes de matière sèche), Maïs grain, Moha, Orge (hiver et printemps confondus) conventionnel, Orge de printemps, Orge d'hiver, Sarrasin, Seigle (hiver et printemps confondus) conventionnel, Seigle d'hiver, Seigle de printemps, Sorgho, Triticale (hiver et printemps confondus) conventionnel, Triticale d'hiver, Triticale de printemps, Petit épeautre (engrain), Betterave sucrière, Chanvre pour graine (chenevis), Lin fibres, Lin textile, Pomme de terre chair ferme (Nicola, Charlotte...), Pomme de terre chair fondante (Agata, Mona lisa, Caesar, Melody...), Pomme de terre d'industrie, Pomme de terre export basique (Bintje...), Pomme de terre féculière, Pomme de terre primeur, Chanvre cannabidiol, Chanvre textile, Betteraves fourragères, Chou fourrager, Colza fourrager (en tonne de matière sèche), Navet fourrager, Sorgho fourrage (en tonne de matière sèche), Lentille, Pois chiches, Mélange légumineuses - céréales (Méteil) (en atière sèche), Pois fourrager, Colza (hiver et printemps confondus) conventionnel, Colza d'hiver, Colza de printemps, Lin non textile (hiver et printemps confondus) conventionnel, Lin non textile d'hiver, Lin non textile de printemps, Moutarde, Soja, Tournesol classique, Tournesol oléique, Caméline, Fève (grandes cultures), Féverole (hiver et printemps confondus) conventionnel, Féverole d'hiver, Féverole de printemps, Lupin doux de printemps, Pois de printemps, Pois d'hiver, Pois protéagineux (hiver et printemps confondus) conventionnel, Légumineuse déshydratée (en tonne de matière sèche), Blé dur - semences, Blé dur semences	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
		hybrides et lignées, Blé tendre (semence), Blé tendre semences hybrides et lignées, Orge de printemps - autres semences, Orge d'hiver - autres semences, Orge semences hybrides, Plant de pomme de terre, Pois - semences, Seigle - autres semences, Seigle semences hybrides, Tournesol - semences, Avoine - semences, Chanvre-Chenevis - semences, Epeautre (semence), Fétuque des prés - semences, Fétuque élevée - semences, Fétuque ovine - semences, Fétuque rouge - semences, Féveroles - semences, Luzerne (semence certifiée), Ray grass anglais - semences, Ray grass d'Italie - semences, Ray grass hybride - semences, Sainfoin (semence certifiée), Trèfle blanc (semence certifiée), Trèfle incarnat (semence certifiée), Trèfle violet - semences, Triticale - semences, Vesce (semence certifiée) • Légumes : Artichaut, Aubergine, Betterave potagère (variétés spécifiques - marché frais), Carotte (marché frais), Céleri branche, Céleri rave (marché frais), Chou blanc (marché frais), Chou brocolis (marché frais), Chou de Bruxelles (marché frais), Chou-fleur (marché frais), Chou vert (marché frais), Concombre, Courge (marché frais), Courgette (marché frais), Échalote, Épinard (marché frais), Fève (marché frais), Fraise en plein air, Haricot vert (marché frais), Laitue (marché frais), Mâche, Melon, Navet (marché frais), Oignon blanc (marché frais), Oignon couleur (marché frais), Petit pois (marché frais), Poireau, Poivron, Radis, Tomate (marché frais), Betteraves (légume d'industrie), Céleris raves (légume d'industrie), Épinards (légume d'industrie), Grosses carottes (légume d'industrie), Haricots (légume d'industrie), Jeunes carottes (légume d'industrie), Laitue (légume d'industrie), Oignon (légume d'industrie), Petit pois (légume d'industrie), Courge variétés spécifiques (à graines nues, à huile, Lady Godiva) (légume d'industrie), Courgettes (légume d'industrie), Asperge, Autre salade, Betterave rouge (marché frais), Chou autre, Chou romanesco, Chou rouge, Citrouille, Cresson, Potiron, Rhubarbe • Viticulture : Île-de-France, Vin de France ""Blend"" sans mention de cépage rouge, Vin de France ""Blend"" sans mention de cépage rosé, Vin de France ""Blend"" sans mention de cépage blanc, Vin de France avec mention de cépage rouge, Vin de France avec mention de cépage rosé, Vin de France avec mention de cépage blanc • Arboriculture : Abricot, Cerise de bouche, Cerise industrie, Nectarine et brugnon, Noisette, Noix, Pêche jaune, blanche et plate, Poire, Poire variétés spécifiques (Doyenne du comice, Conférence, Prasse-crassane), Pomme, Pomme à cidre, Pomme variétés spécifiques (Boskoop rouge, Chantecler, Elstar, Fuji, Janagored, Reine des reinettes, Reinette clochard, Reinette grise du Canada, Pink lady et Rubinette), Prune autres variétés, Prune mirabelle, Prune quetsche, Prune Reine Claude, Cassis, Framboise, Groseille, Mûre, Myrtille, • Autres productions : Aneth, Gentiane, Hysope, Mélisse, Sauge sclarée et officinale, Verveine, estragon, origan, romarin, Thym, Thym citron, Fenouil, Menthe bergamote, Menthe douce et poivrée, Safran, Sarriette, Carvi, Cumin, Basilic, Bourgeons cassis, Carthame, Cerfeuil, Ciboulette, Coriandre, Fenugrec, Lavande (en €/t d'essence), Lavandin (en €/t d'essence), Œillette, Oseille, Persil, Alchémille , Achillée , Arnica, Calendula, Capucine, Chardon, Angélique, Bardane, Livèche, Bleuet, Marguerite, Mauve, Millepertuis, Pâquerette, Pensée, Primevère, Plantain, Valériane, Pissenlit, Camomille, Chardon-Marie, Géranium, Hélichryse, Vétiver, Violette, Hamamelis, Cannelle, Sureau, Tilleul, Vigne rouge, Hibiscus, lys , lisianthus , tournesol , Muflier , pois de senteur , cosmos , pivoine , anémone , gerbera , rose , ancolie , achillée , renoncule , Dahlia .	
91 - Essonne - RI	Sécheresse : Mai à Août 2026. Gel : 26 mars 2026.	• Grandes cultures de printemps et leurs semences : Avoine, Blé dur, Blé tendre, Épeautre, Maïs doux, Maïs ensilage, Maïs grain, Moha, Orge, Sarrasin, Seigle, Sorgho, Triticale, Petit épeautre (engrain), Betterave sucrière, Chanvre, Lin, Pomme de terre, Betteraves fourragères, Chou fourrager, Colza fourrager, Navet	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
		fourrager, Sorgho fourrage, Lentille, Oignon, Haricots, Pois, Pois chiche, Mélange légumineuses - céréales (Méteil), Pois fourrager, Colza de printemps, Moutarde, Soja, Tournesol, Caméline, Fève, Féverole, Lupin doux de printemps, Pois protéagineux, Légumineuse déshydratée, Fétuque, Trèfle, Sainfoin, Vesce, Ray-Grass ; • Légumes : Artichaut, Aubergine, Betterave potagère, Carotte, Céleri, Chou, Concombre, Courge et Courgette, Échalote, Épinard, Fève, Fraise, Haricot vert, Laitue, Mâche, Melon, Navet, Oignon, Petit pois, Poireau, Poivron, Radis, Tomate, Betteraves, Asperge, Autre salade, Citrouille, Cresson, Potiron, Rhubarbe) ; • Viticulture (Île-de-France et Vin de France "Blend" ; • Arboriculture dont petits fruits rouges : Abricot, Cerise, Nectarine et brugnon, Noisette, Noix, Pêche jaune, blanche et plate, Poire, Pomme, Prune, Cassis, Framboise, Groseille, Mûre et Myrtille ; • Autres cultures : Aneth, Basilic, Bourgeons cassis, Carthame, Cerfeuil, Ciboulette, Coriandre, Cumin, Fenouil, Fenugrec, Lavande, Lavandin, Œillette, Oseille, Persil ; • Plantes à parfum, aromatiques et médicinales : Alchémille, Achillée, Angélique, Arnica, Bardane, Basilic, Bleuet, Calendula, Camomille, Capucine, Cassis bourgeon, Chardon, Estragon, Feuilles de Framboisier, Hibiscus, Lavande, Marjolaine, Mauve, Mélisse, Menthe bergamote, Menthe Poivrée, Menthe Verte, Menthe, Origan, Ortie, Persil, Pissenlit, Plantin, Romarin, Safran, Sariette, Sauge, Thym, Thym citron, Verveine ; • Horticulture y compris fleurs coupées : pivoine, anémone, gerbera, rose, renoncule, dahlia, lys, lisianthus, tournesol, muflier, pois de senteur, cosmos, achillée, ancolie.	
95 - Val-d'Oise - RI	Sécheresse : JUIN-JUILLET-AOUT 2026. Températures élevées : JUIN-JUILLET-AOUT 2026.	• Grandes cultures de printemps et leurs semences : Avoine, Blé dur, Blé tendre, Épeautre, Maïs doux, Maïs ensilage, Maïs grain, Moha, Orge, Sarrasin, Seigle, Sorgho, Triticale, Petit épeautre (engrain), Betterave sucrière, Chanvre, Lin, Pomme de terre, Betteraves fourragères, Chou fourrager, Colza fourrager, Navet fourrager, Sorgho fourrage, Lentille, Oignon, Haricots, Pois, Pois chiche, Mélange légumineuses - céréales (Méteil), Pois fourrager, Colza de printemps, Moutarde, Soja, Tournesol, Caméline, Fève, Féverole, Lupin doux de printemps, Pois protéagineux, Légumineuse déshydratée, Fétuque, Trèfle, Sainfoin, Vesce, Ray-Grass ; • Légumes : Artichaut, Aubergine, Betterave potagère, Carotte, Céleri, Chou, Concombre, Courge et Courgette, Échalote, Épinard, Fève, Fraise, Haricot vert, Laitue, Mâche, Melon, Navet, Oignon, Petit pois, Poireau, Poivron, Radis, Tomate, Betteraves, Asperge, Autre salade, Citrouille, Cresson, Potiron, Rhubarbe ; • Viticulture : Île-de-France et Vin de France "Blend" ; • Arboriculture : Abricot, Cerise, Nectarine et brugnon, Noisette, Noix, Pêche jaune, blanche et plate, Poire, Pomme, Prune, Cassis, Framboise, Groseille, Mûre et Myrtille ; • Autres cultures : PPAM et autres cultures (Aneth, Basilic, Bourgeons cassis, Carthame, Cerfeuil, Ciboulette, Coriandre, Fenugrec, Lavande, Lavandin, Œillette, Oseille, Persil, Alchémille, Achillée, Angélique, Arnica, Bardane, Basilic, Bleuet, Calendula, Camomille, Capucine, Cassis bourgeon, Chardon, Estragon, Feuilles de Framboisier, Hibiscus, Lavande, Mauve, Mélisse, Menthe bergamote, Menthe Poivrée, Menthe Verte, Menthe, Origan, Ortie, Persil, Pissenlit, Plantin, Safran, Sariette, Sauge, Thym, Thym citron, Verveine, Hysope, Hélicrhryse, Livèche, Psyllium, Pâquerette, Pensée, Primevère, Marjolaine, Romarin, Sarriette), Pépinières autre que viticoles (charmille, cornouiller sanguin, tilleul, érable, bouleau Himalaya, thuya, aulne, érable champêtre, niburnum occulus, aulne glutineux, tilleul à petites feuilles, sorbier, charmille en tige, poirier, pseudo platanus pourpre, pommier sylvestre, cerisier, chêne, liquidambar, arbre de Judée, cerisier fleur, pommier), Horticulture (pivoine, anémone, gerbera, rose, renoncule, Dahlia, lys, lisianthus, tournesol, Muflier, pois de senteur, cosmos, achillée, ancolie).	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
14 - Calvados - RI	Sécheresse : Juin-Août 2026. Sécheresse : Températures élevées : 4 pics de chaleur juin-juillet 2026.	• Grandes cultures : Maïs, Pommes de terre • Légumes : betteraves, carottes, choux, courges, courgettes, céleris, haricots verts, melon, navets, oignons, petits pois, poireaux, poivron, potimarrons, radis, salades, tomates • Arboriculture : cassis, framboises, groseilles, myrtilles, poires, pommes • Autres productions : persil, thym	Département en entier
27 - Eure - RI	Sécheresse : juin à août 2026. Températures élevées : juin à août 2026.	• Grandes cultures : maïs, maïs semence, pommes de terre • Légumes : aubergine, betterave rouge, blette, carotte, choux, concombre, courge, courgette, céleri rave, endive, fraise, haricot, laitue, melon, navet, oignon, panais, pastèque, patate douce, poireau, poivrons, radis, salade, tomate, échalote • Arboriculture : cassis, framboise, groseille, poires, pommes et pommes à variétés spécifiques	Département en entier
50 - Manche - RI	Sécheresse : Mai à août 2026. Températures élevées : Mai à août 2026.	• Grandes cultures : betterave fourragère, Maïs • Légumes : Ail, Artichaut, Asperge, aubergine, bette, Carotte, Chou, Chou navet, Concombre, Cornichon, courgette, Céleri, endive, Epinard, Fraise, Laitue, Melon, mâche, Navet, Oignon et échalote, Panais, pastèque, piment, Poireau, Poivron, Potiron, Radis, Rutabaga, Salsifis, Tomate, Topinambour • Arboriculture : poire, Pomme • Autres productions : oseille	Département en entier
61 - Orne - RI	Sécheresse : Juin à août 2026.	• Grandes cultures : maïs, Pommes de terre, Pommes de terre nouvelle, sorgho • Légumes : Ail, Artichauts, Asperges, Aubergines, Betteraves, Blettes, Brocolis, Butternuts, Carottes, Céleri branche, Céleri rave, Chou autre, Chou blanc, Chou chinois, Chou-fleur, Chou frisé, Chou rouge, Choux, choux cabus, Choux d'automne, Choux d'hiver, Choux d'été, Choux de printemps, Citrouilles, Concombres, Courges, Courges de conservation, Courgettes, Echalotes, Epinards, Fraises, Fèves, Haricots rames, Haricots verts, Laitues (salades), Maïs doux, Melons, Mescluns, Mâches, Navets, Oignons, Oignons rouges plein champ, Panais, Pastèques, Patates douce, Petits pois, Piments, Poireaux, Pois, Pois à écosser, Poivrons, Potimarrons, potirons, Radis, Rhubarbes, Tomates • Viticulture : Vigne à raisin de table • Arboriculture : Abricotiers, Amandier, Cassis, Cerisiers, Châtaigniers, Cognassiers, Figuiers, Framboisiers, Groseilliers, Kaki, Kiwi, Mirabelliers, Myrtilles, Mûres, Nectarinier, Noisetiers, Noyers, Néflier, poire Nashis, Poiriers, Poiriers à poiré, Pomme, Pomme variétés spécifiques, Pomme à cidre, Prunier, Pêcher • Autres productions : Aneth, Basilic, Ciboulette, Coriandre, Oseille, Persil, sureau	Département en entier
76 - Seine-Maritime - RI	Sécheresse : juin à août 2026. Températures élevées : juin à août 2026.	• Grandes cultures : maïs doux, Maïs ensilage, maïs grain, Pomme de terre de consommation, pomme de terre plant • Légumes : autre salade, Autres choux, betteraves rouges, carotte, chou blanc, chou-fleur, choux vert, concombre, courge, courgette, céleri, endive, fraise, haricots verts, laitue, mâche, oignon blanc, oignon couleur, poireau, pois, pois de conserves, potimarron, tomate • Arboriculture : cerise, poire, pomme, Prune	Département en entier
16 - Charente - RI	Sécheresse : Juin à Août 2026.	• Grandes cultures : Avoine de printemps, blé dur de printemps, blé tendre de printemps, maïs doux, maïs ensilage, maïs grain, maïs pop-corn, millet, orge de printemps, sarrasin, seigle de printemps, sorgho, triticale	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
		de printemps, chanvre papier, chanvre pour graine, lin fibres, lin textile, pomme de terre chair ferme, pomme de terre chair fondante, pomme de terre d'industrie, pomme de terre export basique, pomme de terre féculière, pomme de terre primeur, chanvre cannabidiol, chanvre textile, sorgho fourrage, lentille, lentille variétés spécifiques, pois chiches, pois fourrager, lin non textile de printemps, lin non textile d'hiver, moutarde, soja, tournesol classique, tournesol oléique, fève, féverole de printemps, féverole d'hiver, lupin doux d'hiver, lupin doux de printemps, pois de printemps, pois protéagineux (hiver et printemps confondu), légumineuse déshydratée, maïs doux variété fertile semence, maïs doux variété stérile semence, maïs variété fertile semence, maïs variété stérile semence, plant de pomme de terre, orge de printemps autres semences, sorgho autres semences, sorgho grain semences, sorgho semences hybrides, tournesol semences, betterave fourragère semences, chanvre chènevis semences, lentille semences, lin oléagineux semences, lin textile semences, lupin doux semences, lupin protéagineux jaune semences, moutarde semences, soja semences	
17 - Charente-Maritime - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Températures élevées : Juin à juillet 2026.	• Grandes cultures : lentille, maïs ensilage, maïs grain, millet, petit épeautre, pois chiches, sarrasin, tournesol, pommes de terre, chia • Viticulture : vigne • Légumes : aubergine, concombre, courgette, fenouil, fraise, haricot vert, oignon blanc, oignon couleur, poivron, salade, tomate, betterave rouge, carotte, céleri rave, chou, navet, radis • Autres productions : PPAM : œillette, menthe, romarin, thym	Département en entier
17 - Charente-Maritime - RI	Températures élevées : Juin à juillet 2026. Sécheresse : Juin à août 2026.	• Arboriculture : pomme, poire, kiwi, noisette, noix • Grandes cultures : semences de luzerne • Légumes : semences de betterave potagère hybride, semences de betterave potagère population	Département en entier
19 - Corrèze - RC	Températures élevées : 17 au 30 juin 2026.	• Arboriculture : pommes, poires, kiwis, noix, noisettes, châtaignes • Légumes : fraises	Département en entier
23 - Creuse - RI	Sécheresse : Mai à août 2026. Températures élevées : Juin à août 2026.	• Grandes cultures récoltées au printemps : avoine, orge, blé, épeautre, seigle, triticale, méteil, mélange de céréales, féverole • Grandes cultures récoltées en fin de saison : maïs grain, maïs ensilage, tournesol, sarrasin, cameline, sorgho, soja, pommes de terre, chanvre • Légumes : salades, radis, carottes, navets, betteraves, brocolis, choux, céleris, fraises, tomates, courgettes, concombres, haricots, aubergines, poivrons, piments, pastèques, melons, fenouil, courges, poireaux, panais • Viticulture : raisins de table et raisins de cuve • Arboriculture : pommes, poires, pêches, prunes, châtaignes, noix, noisettes, kiwis, framboises, groseilles, cassis, myrtilles, nashis • Autres productions : pavot de Californie, camomille, origan, mauve, soucis, hysope, romarin, hélichryse, thym, basilic, persil, coriandre	Département en entier
24 - Dordogne - RI	Sécheresse : mai à août 2026.	• Grandes cultures : maïs grain et ensilage, orge, soja, tournesol, luzerne porte-graine, pois, pois-chiche, féverole, pomme de terre • Légumes : tomate, courgette, patate douce, carotte, courge, potiron, panais, haricot-vert, salade, mais doux, céleri, chou, épinard, bette, concombre, cornichon, melon, pastèque, navet, rutabaga, pois et haricot frais et	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
		sec, poivron, oignon, rhubarbe, fraise de pleine terre • Arboriculture : noix, noisette, pomme, poire, prune, prune d'ente, myrtille, cassis, groseille, framboise • Autres productions : oseille	
33 - Gironde - RC	Excès de pluies : février 2026. Vent : février 2026.	• Grandes cultures : Avoine d'hiver, Blé dur d'hiver, Blé tendre d'hiver, Epeautre, Lin non textile d'hiver, Mélange de cultures principales, Mélange légumineuses-céréales (méteil), Orge d'hiver, Orge de printemps, Petit épeautre, Pois d'hiver, Seigle d'hiver, Triticale d'hiver, colza d'hiver, féverole d'hiver, pomme de terre primeur • Légumes : Aillet, artichaut, asperge verte, betterave, brocolis, carotte, choux, choux Bruxelles, choux fleurs, endives, épinard, fenouil, fève, fraise, navet, oignon, poireaux, radis rave	Département en entier
33 - Gironde - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Orage (grêle) : mai à août 2026.	• Grandes cultures : Pommes de terre, maïs ensilage, maïs doux, maïs grain, tournesol, sarrasin, soja, sorgho, luzerne (semence) • Viticulture : Vigne • Arboriculture : Prune, noix, noisettes, amandes, kiwis, pomme, poires, pêches	Département en entier
40 - Landes - RI	Orage (grêle) : 23 au 28 août 2026. Vent : 23 au 28 août 2026.	• Grandes cultures : tournesol • Arboriculture : kiwi	Département entier
40 - Landes - RI	Températures élevées : juin à août 2026. Sécheresse : juin à août 2026.	• Grandes cultures : Maïs, Maïs doux, Maïs semence, Soja, Soja bio, Soja semence, Tournesol, Tournesol Bio, Tournesol semence, Sorgho, Sorgho bio, Sorgho semence, pomme de terre, maïs doux, miscanthus • Légumes : Haricot vert, Carotte, ail, aubergine, betterave, carotte, céleri, chou, chou-fleur, courge, concombre, courgette, échalote, haricot, haricot vert, tomate, poireau, poivron, salade, chou de Bruxelles, artichauts, échalote, céleri branche, céleri rave, fenouil, maïs doux, oignons, pois, radis, radis noir, patate douce, navet, fraises, panais, pastèque, petit pois, poireau, piment doux, poivron, potiron, melon, radis, rhubarbe, tomate • Autres productions : Houblon, miel • Arboriculture : Noisettes, Kiwis, Kiwis bio, Myrtilles, Myrtilles bio • Viticulture : Vignes, Vignes bio	Département en entier
47 - Lot-et-Garonne - RI	Sécheresse : Juin à août 2026. Excès de pluies : Février 2026.	• Grandes cultures : colza (y compris semence), tournesol (y compris semence), maïs (ensilage, grain, popcorn et semence), pommes de terre • Légumes : Artichaut, aubergine, betterave rouge, butternut, carotte, céleri (branche et rave), chou (blanc, brocoli, de Bruxelles, fleur, vert), concombre, cornichon, courge, courgettes fenouil, haricot (vert et blanc), melon, oignon, pastèque, patate douce, petit pois, piment, poireau, poivron, salades (toutes variétés), tomate et fraise de pleins champs (y compris leurs semences pour toutes ces espèces) • Arboriculture : cassis, framboise, groseille, mûre, myrtille, prune d'ente, prune de table, noisette • Autres productions : persil	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
64 - Pyrénées-Atlantiques - RI	Sécheresse : juin à août 2026. Températures élevées : 17 au 30 juin 2026.	• Grandes cultures : Maïs, Maïs semences, Soja, Tournesol, pomme de terre • Arboriculture : Pomme, prunes, pêches, noisette, kiwi, cassis, mûres, myrtilles, framboises, groseilles • Viticulture : vigne • Légumes : piment, haricot, tomate, concombre, aubergine, haricot vert, salades, poivron , artichaut, bette/carde, courgette, échalote, épinard, fraise, melon, oignon, pastèque, rhubarbe, citrouille, potimarron, courges, choux, poireaux, carotte, patate douce • Autres productions : gingembre, curcuma	Département en entier
79 - Deux-Sèvres - RI	Sécheresse : Avril à août 2026. Températures élevées : Mai à août 2026.	• Grandes cultures : Avoine d'hiver et de printemps, Blé dur d'hiver et de printemps, Blé tendre d'hiver et de printemps, Epeautre (petit épeautre ou engrain et grand épeautre), Maïs (hors maïs doux) (récolte en grain, ensilage et en vert), Maïs doux, Millet, Moha (récolte en grain), Orge d'hiver et de printemps, Sarrazin, Seigle d'hiver et de printemps, Sorgho grain, Triticale d'hiver et de printemps, alpiste, quinoa, chia, Mélange de céréales entre elles ou pseudo-céréales entre elles d'hiver et de printemps, Méteil, Cameline, Colza d'hiver et de printemps, Lin non textile d'hiver et de printemps, Œillette, Tournesol, Fèverole d'hiver et de printemps, Lentille (plante entière et en grains), Lupin doux d'hiver et de printemps, Pois chiche, Pois protéagineux d'hiver et de printemps (alimentation animale), Pois et haricots secs (alimentation humaine), Sainfoin (récolte en grain), Soja (récolte en grain), Mélange multi-espèces (céréales, oléagineux, légumineuses, sans prédominance de légumineuses, Chanvre, Betterave (plein champ),Pommes de terre, Luzerne porte-graine, Betterave porte graine • Arboriculture : Pomme, Poire, Cerise, Kiwi, myrtille, mûre, framboise, cassis, groseille • Légume : Ail, Artichaud, Asperge, Aubergine, Betterave potagère, Blette, Carotte, Choux, Céleris rave, Concombre, cornichon, courgettes, Fraise (en pleine terre), haricots verts, laitue, endives et autres salades, melon et pastèque, navet, rutabagas, Oignon et échalotte, Oseille, Radis, Poireau, Poivron, piment, aubergine, potiron, citrouille, courge, Rhubarbe, Tomates (en pleine terre), patate douce • Viticulture : Vigne - raisin de cuve, Vigne – raisin de table, • Autres productions : Miel, curcuma	Département en entier
86 - Vienne - RI	Sécheresse : juin à août 2026.	• Grandes cultures : Blé tendre, blé dur, orge, avoine, seigle, triticale, lentille, lupin, pois chiche, lin, mélange de céréales ; Maïs, tournesol, pois, féverole, sorgho, millet, soja, moha, sarrasin, chanvre, épeautre, semences fourragère (luzerne, trèfle violet, trèfle incarnat , trèfle d'Alexandrie, trèfle blanc, vesce, ray-grass d'Italie, fétuque, dactyle, betterave) et semences de céréales (orge de printemps, blé dur) • Légumes : semences de oignon, lentille, haricot, carottes, betterave, panais, persil • Viticulture : vigne • Arboriculture : Prunier, pommier, poirier, cerisier, abricotier, noisetier, noyer, pêcher, olivier, actinidia. •Autres productions : semence d'aneth et semences florales (centaurée porte-graine, chrysanthème porte-graine et giroflée alioni porte-graine)	Département en entier
87 - Haute-Vienne - RI	Excès de pluies : Janvier à février 2026.	• Autres productions : tulipes	1 commune

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
87 - Haute-Vienne - RC	Températures élevées : Juin à Août 2026. Sécheresse : Juin à Août 2026.	• Arboriculture : pomme, poire, châtaigne • Autres production : miel	Département en entier
09 - Ariège - RI	Sécheresse : Juin-juillet-août 2026.	• Grandes cultures : maïs semence irrigué, maïs grain irrigué, maïs grain sec, chanvre, soja, féverole, pois chiche • Légumes : tomates, aubergines, poivrons, concombres, courgettes, haricots, salades, oignons, courges, choux, Carottes, poireaux, pommes de terre, pastèques, melons, Patates douces, maïs doux, radis rouges, radis noirs, navets, Betteraves, • arboriculture : pommes, poires, cerises, pêches, nectarines, Figues. • Autres productions : miel, basilic, menthe, thym, persil, ciboulette, estragon, coriandre, aneth, origan	Département en entier
11 - Aude - RI	Vent : 24 août 2026. Orage (pluies) : 24 août 2026.	• Viticulture : Vigne de cuve • Légumes : Tomates, aubergines, courgettes, haricots verts • Arboriculture : prunes, pommes, coings	2 communes
12 - Aveyron - RI	Sécheresse : 1er juin au 31 août 2026.	• Grandes cultures : Maïs (sec et irrigué) Sorgho, Tournesol, Sarrasin	Département en entier
31 - Haute-Garonne - RI	Sécheresse : juin à août 2026. Orage (grêle) : mars à août.	• Grandes cultures de printemps et leurs semences : chanvre, fèves, lentilles, lin, lotier, maïs, minette , plantes fourragères (luzerne, sainfoin), pois protéagineux , sarrasin, soja, sorgho, tournesol, vesce, pomme de terre, pois chiches. • Légumes : ail, carotte, céleri, chou, citrouille, concombre, cornichon, courge, courgette, échalotte, haricot, melon, oignon, pastèque , pois, potiron, poireau, persil, radis, tomate. • Arboriculture : kiwi, noisettes, noix, olives, pêches, poires, pommes, prunes, mure, myrtilles • Viticulture. • Autres productions : miel, Houblon	Département en entier
32 - Gers - RI	Orages (grêle) : 10 et 15 mai 2026.	• Grandes cultures : Blé dont semences, avoine dont semences, orge dont semences, maïs dont semences, tournesol dont semences, luzerne dont semences, colza dont semences • Viticulture : Vigne • Arboriculture : Oliviers	64 communes
32 - Gers - RI	Températures élevées : juin à août 2026. Sécheresse : juin à août 2026.	• Grandes cultures : Maïs (dont doux, pop-corn et semence), Tournesol, Soja, Féverole, Sorgho, Sarrasin, Pois chiche, Cameline, Lin non textile, Millet, Moha, Lupin, Lotier, Sainfoin, pomme de terre • Légumes d'été : Artichaut, concombre, cornichon, courgette, céleri, chou, poivron, aubergine, piment, ail, melon, pois, haricot vert, haricot blanc, tomate, fenouil, courges • Viticulture : Vigne • Arboriculture : prunes, noisettes, noix, pommes, poires, amandes, abricots, olives, kiwis, myrtilles, framboises • Autres productions : tabac, fenugrec	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
34 - Hérault - RI	Températures élevées : 4 au 19 juillet. Sécheresse : Juin à août 2026.	• Viticulture : Vigne • Arboriculture : Olivier	Département en entier
46 - Lot - RI	Sécheresse : mai à août. Orage (vent) : Juin et juillet 2026.	• Grandes cultures : Blé tendre , Maïs ensilage, Maïs grains, Orge , Sorgho , Triticale , Tournesol, Maïs semences, Betteraves semences, Luzerne semences, Trèfle semences, Ray gras, Soja, Pois protéagineux, Lentille, Pois chiche, Avoine, , Pomme terre • Légumes : Ail, Tomate, Courgette, Aubergine, Carotte, Poivron, Salade, Courge, Oignon, Haricot vert, Poireau, Patate douce, Pastèque, Petits pois, Échalote, Fraise, Concombre, Fenouil, Betterave, • Viticulture : raisin de table et raisin de cuve • Arboriculture : Abricot, Amandes, Cerises, Châtaignes, Prune d'entes, Poires, Nectarines, Pêches, Noisettes, Noix, Pommes, Prunes de table, Cassis, Framboises, Groseilles, Myrtilles	Département en entier
48 - Lozère - RI	Sécheresse : Avril à septembre 2026. Températures élevées : juin à août 2026.	• Grandes cultures : avoine, blé dur, blé tendre, colza, épeautre, lin non textile de printemps, moha, orge, sarrasin, seigle, triticale et mélange de céréales, maïs, sorgho, tournesol • Arboriculture : Pomme	Département en entier
65 - Hautes-Pyrénées - RI	Orage (grêle) : Mai 2026.	• Grandes cultures : blé, triticale, orge, mélanges céréales protéagineux, féveroles, colza	Département en entier
65 - Hautes-Pyrénées - RI	Températures élevées : Juin – juillet 2026. Sécheresse : Juin – juillet – août 2026.	• Grandes Cultures : Maïs, Soja, Tournesol, Sorgho, pommes de terre • Légumes : Haricot vert et blanc, tomates, aubergines, courgettes, salades, carottes, choux, céleri, melons, poireaux	Département en entier
81 - Tarn - RI	Températures élevées : Juin, juillet et août 2026. Sécheresse : Juin, juillet et août 2026.	• Grandes cultures et productions de semences de grandes cultures : maïs, sorgho, tournesol, lentille, lupin, pois chiche, pois, soja, féverole, chanvre, pomme de terre ; Semences fourragères : luzerne, trèfle (violet, incarnat, de perse), ray-d'Italie, avoine rude, fétuque élevée, sainfoin, vesce (commune, velue), dactyle, moutarde • Viticulture : Vigne • Légumes : aubergine, carotte, concombre, courgette, haricot vert, tomate, poireau, poivron, salade, chou de Bruxelles, courge, artichaut, betterave, échalote, asperge, céleri branche, céleri rave, fenouil, maïs doux, oignons, pois, radis, radis noir, patate douce, navet, fraises, pastèque, melon, rhubarbe. • Semences potagères : pois chiche, coriandre, persil, oignon, ail, carotte, betterave, poirée, ciboule, céleri, choux de Bruxelles, poireau • Arboriculture : cassis, groseille, mûres, kiwi, pomme, pêche, coing, poire, figue, prune, amande, châtaigne, noix, noisette. • Autres productions : capucine, bred mafane	Département en entier
81 - Tarn - RI	Orage (grêle) : Avril, mai 2026.	• Grandes cultures : Orge, blé, méteil	78 communes

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
82 - Tarn-et-Garonne - RI	Sécheresse : juin à septembre. Températures élevées : Juin à septembre.	• Grandes cultures : Maïs grain - semences -ensilage, tournesol grain et semences, Sorgho, soja grain et semences, semences de betteraves, Semences de luzerne, • Arboriculture : noisettes, Prunes d'ente • Légumes : fraises, choux, courgettes, tomates, poivrons, aubergine, salades, concombres, haricots verts, betterave, fenouil.	Département entier
82 - Tarn-et-Garonne - RI	Orage (grêle) : mai à août. Températures élevées : Juin à septembre.	• Arboriculture : pommes, poires, prunes • Viticulture : vigne à raisin de table	3 communes
44 - Loire-Atlantique - RI	Températures élevées : Mai, juin, juillet et août 2026. Orage (grêle) : Juin et juillet 2026.	• Grandes cultures : alpiste, Avoine de printemps, Blé dur de printemps, Blé tendre de printemps, Cameline, chia, Colza de printemps, lentille, Lin fibres, Lin non textile de printemps, Maïs doux, maïs ensilage et maïs grain, millet, Millet, moutarde, navette d'été, nyger, Œillette (pavot), Orge de printemps, Pomme de terre de consommation, quinoa, sarrasin, Seigle de printemps, soja, sorgho grain et sorgho fourrage, sésame, tournesol, Tournesol, Triticale de printemps • Légumes : courges, citrouille, melon, haricots verts, pastèque, potimarron, potiron • Viticulture : raisins de cuve • Arboriculture : cassis, framboise, groseille, myrtille • Autres productions : aneth, cerfeuil, ciboulette, coriandre, serpolet, thym, thé	Département en entier
49 - Maine-et-Loire - RI	Orage (grêle) : 23 juin 2026.	• Grandes cultures : colza	7 communes
49 - Maine-et-Loire - RI	Sécheresse : 1er juin au 31 août 2026. Températures élevées : 17 au 30 juin 2026.	• Grandes cultures : chanvre, houblon, lin, lupin, maïs (doux, fourrage et grain), millet, orge, pomme de terre, quinoa, sarrasin, soja, tournesol • Légumes - cultures et semences : aubergine, betterave, carotte, céleri, chicorée, chou, concombre, courge, courgette, échalote, épinard, fève, flageolet, haricot vert, haricot noir, haricot sec, melon, oignon, panais, pastèque, poireau, poivron, radis, rhubarbe, tomate • Arboriculture : framboise, poire, pomme à cidre, pomme, pomme variétés spécifiques • Autres productions : houblon, persil, pissenlit	Département en entier
53 - Mayenne - RI	Sécheresse : Juin à Septembre 2026.	• Grandes cultures : maïs, pommes de terre, quinoa, tournesol • Légumes : betteraves, carottes, céleri rave, fraises, haricots verts, oignons, radis, salades • Arboriculture : noisettes, noix, pommes et poires de table et à cidre • Autres productions : persil	Département en entier
72 - Sarthe - RI	Températures élevées : Du 17 au 30 juin 2026 Du 4 au 19 juillet 2026.	• Grandes cultures : Luzerne semences, Maïs, Soja, Sorgho, Tournesol et leurs semences • Arboriculture : châtaignes, noisette, noix, pommes	Département en entier
85 - Vendée - RC	Températures élevées : Juin et juillet 2026. Sécheresse : de juin à août 2026	• Grandes cultures : tournesol, sorgho, maïs grain, soja, chanvre, sarrasin, méteil, quinoa, pois chiche, pommes de terre *Semences et porte-graines : trèfle porte graine, luzerne porte graine • Légumes : poireaux, betteraves, carottes, haricots (verts rouges, sec, demi-sec), courges, courgettes, ail, oignons et échalotes, choux, céleri-rave, panais, tomates, salades	Département entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
		• Viticulture : AOP Fiefs Vendéens, muscadet et gros plan, IGP Val de Loire et vins sans IG • Autres productions : œillettes, houblon, lupin (fleur), persil, soucis	
04 - Alpes de Haute-Provence - RI	Sécheresse : Printemps-été 2026. Températures élevées : Printemps-été 2026.	• Arboriculture : Amandes, Abricots, Coings Nectarines, Pêches, Prunes, Pomme et pommes à variétés spécifiques, Poires, cerises • Autres productions (PPAM) : Lavandin, Miel	Apiculture : ensemble du Département Arboriculture : 16 communes Autres productions (PPAM) : 4 communes
04 - Alpes de Haute-Provence - RI bis	Orage (grêle) : Printemps-été 2026. Sécheresse : Printemps-été 2026.	• Grandes cultures : Orge, Blé, Avoine, Triticale , Lentilles, Pois Chiches , Soja , Sorgho, Pommes de terre • Viticulture : Vigne Légumes : Ail, Salades, Courges, Courgettes, Melons, Oignons, Pastèques, Potirons, Tomates, fraises, haricots • Arboriculture : Amandes, Cerises, Pêches , Pommes, Poires, Nectarines, Abricots, Olives, cassis, framboises ,groseilles, mûres, coings, prunes • Autres productions : Lavandin, Sauge, Plants horticoles (Osmanthus, Prunus, Vitex, Malus, Hosta, Agapanthus, Vitis, Cordyline, Choisya, Loropetalum, Ceanothus, Lycium, Pittosporum, Punica, Caryopteris, Spiraea, Acer, Euonymus, Physocarpus, Salvia, Lavandula, Helichrysum, Cistus, Cornus, Elaeagnus, Forsythia, Philadelphus, Photinia, Potentilla, Salix, Trachelospermum, Viburnum, Weigela, Eucalyptus, Syringa, Viburnum, Buddleja, Melaleuca, Chamelaucium, Convolvulus, Euphorbia, , Senecio, Alstroemeria, Hibiscus, Rosmarinus, Canna, Hemerocallis, Salvia, Jacobinia, Iris, Paeonia, Hosta, Lilium, Rosiers buissons, Rosiers paysagers, Rosiers tiges, Rosiers demi-tiges, Rosiers grimpants, Rubus, Phlox, Achillea, Echinacea, Gaillardia, Dimorphotheca, Giroflée, Valeriana, Rudbeckia, Verbena, Armeria, Aubrieta, Geranium vivace, Œillet de poète, Campanula, Oxalis, Lychnis, Delphinium, Centaurea, Cerastium , Iberis, Œillet de Chine, Alyssum, Tison de Satan), Basilic.	43 communes
13-Bouches-du-Rhône-RI	Températures élevées : Juin-juillet-août 2026.	• Arboriculture : coing, kiwi, mure, nectarine, pomme, poire, pêche, prune, pomme de terre, • Légumes : ail, aubergine, betterave, butternut, carotte, céleri, concombre, courge, courgette, épinard, haricot vert, fenouil, melon, petit pois, oignon, pastèque, poivron salade, tomate. • Grandes cultures : tournesol	Département en entier
84 - Vaucluse - RI	Gel : Du 27 au 31 mars 2026. Températures élevées : Du 16 au 30 mai 2026.	• Arboriculture : Amandes en coque, Cerises de bouche et Cerises d'industrie	68 communes
84 - Vaucluse - RI	Orage (grêle) : Du 11 au 25 juillet 2026.	• Viticulture : vigne à raisin de table	9 communes
84 - Vaucluse - RI	Sécheresse : juin, juillet et août 2026. Températures	• Grandes cultures : pommes de terre (chair ferme, fondante, export, industrie, féculière, primeur), sorgho (grain semences, semences hybrides et autres semences), maïs doux. • Arboriculture : pommes, pommes à variétés spécifiques, poires, poires à variétés spécifiques),	Département en entier

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Natures de récolte concernées	Communes reconnues
	élevées : Du 16 au 30 mai 2026.	• Viticulture : vigne à raisin de cuve et vigne à raisin de table • Légumes pour l'industrie et le marché frais et semences de ces cultures : ail, artichaut, aubergine, concombre, cornichon, courge (variétés spécifiques, marché frais, légume d'industrie), courgette (marché frais, légume d'industrie, semence), haricot vert (marché frais), laitue (marché frais, légume d'industrie), autres salades, oignon (blanc et couleur), poivron, potiron, tomate (marché frais, légume d'industrie). • Autres cultures spécialisées : lavande, lavandin, plantes à parfum pérenne (fleurs de Roses de mai),	

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Annexe II – listes des communes reconnues par département et aléa climatique

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Communes reconnues
59 – Nord (RI)	Orage (grêle) Mai à juin 2026. Orage (vent) : 27 au 28 juin 2026	295 communes : Abancourt, Aibes, Anneux, Anor, Artres, Assevent, Aubencheul-au-Bac, Audignies, Aulnoy-lez-Valenciennes, Aulnoye-Aymeries, Avesnelles, Avesnes-le-Sec, Avesnes-les-Aubert, Avesnes-sur-Helpe, Awoingt, Bachant, Baives, Banteux, Bantigny, Bantouzelle, Bas-Lieu, Bavay, Bazuel, Beaudignies, Beaufort, Beaumont-en-Cambrésis, Beaurain, Beaurepaire-sur-Sambre, Beaurieux, Beauvois-en-Cambrésis, Bellignies, Bérelles, Berlaimont, Bermerain, Bersillies, Bertry, Béthencourt, Bettignies, Bettrechies, Beugnies, Bévillers, Blécourt, Bouchain, Boulogne-sur-Helpe, Boursies, Bousies, Bousignies-sur-Roc, Boussières-en-Cambrésis, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Briastre, Bry, Busigny, Cagnoncles, Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Capelle, Carnières, Cartignies, Catillon-sur-Sambre, Cattenières, Caudry, Caullery, Cauroir, Cerfontaine, Choisies, Clairfayts, Clary, Colleret, Cousolre, Crespin, Crèvecœur-sur-l'Escaut, Croix-Caluyau, Curgies, Cuvillers, Damousies, Dehéries, Dimechaux, Dimont, Doignies, Dompierre-sur-Helpe, Dourlers, Eccles, Éclaibes, Écuélin, Élesmes, Élincourt, Englefontaine, Eppe-Sauvage, Escarmain, Escaudœuvres, Esnes, Estourmel, Estreux, Estrun, Eswars, Eth, Étrœungt, Famars, Feignies, Felleries, Féron, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Flaumont-Waudrechies, Flesquières, Floursies, Floyon, Fontaine-au-Bois, Fontaine-au-Pire, Fontaine-Notre-Dame, Forest-en-Cambrésis, Fourmies, Frasnoy, Fressies, Ghissignies, Glageon, Gognies-Chaussée, Gommegnies, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Grand-Fayt, Gussignies, Hargnies, Haspres, Haucourt-en-Cambrésis, Haussy, Haut-Lieu, Hautmont, Haynecourt, Hecq, Hem-Lenglet, Hestrud, Hon-Hergies, Honnechy, Honnecourt-sur-Escaut, Houdain-lez-Bavay, Inchy, Iwuy, Jenlain, Jeumont, Jolimetz, L'Orée de Mormal, La Flamengrie, La Groise, La Longueville, Landrecies, Larouillies, Le Cateau-Cambrésis, Le Favril, Le Quesnoy, Les Rues-des-Vignes, Lesdain, Leval, Lez-Fontaine, Liessies, Ligny-en-Cambrésis, Limont-Fontaine, Locquignol, Louvignies-Quesnoy, Louvroil, Maing, Mairieux, Malincourt, Marbaix, Marcoing, Maresches, Maretz, Marly, Maroilles, Marpent, Masnières, Maubeuge, Maurois, Mazinghien, Mecquignies, Mœuvres, Monceau-Saint-Waast, Monchaux-sur-Écaillon, Montay, Montigny-en-Cambrésis, Montrécourt, Moustier-en-Fagne, Naves, Neuf-Mesnil, Neuville-en-Avesnois, Neuville-Saint-Rémy, Neuvilly, Niergnies, Noyelles-sur-Escaut, Noyelles-sur-Sambre, Obies, Obrechies, Ohain, Onnaing, Ors, Orsinval, Paillencourt, Petit-Fayt, Poix-du-Nord, Pommereuil, Pont-sur-Sambre, Potelle, Préseau, Preux-au-Bois, Preux-au-Sart, Prisches, Prouvy, Proville, Quarouble, Quérénaing, Quiévelon, Quiévrechin, Quiévy, Raillencourt-Sainte-Olle, Rainsars, Ramillies, Ramousies, Raucourt-au-Bois, Recquignies, Rejet-de-Beaulieu, Reumont, Ribécourt-la-Tour, Rieux-en-Cambrésis, Robersart, Rombies-et-Marchipont, Romeries, Rousies, Ruesnes, Rumilly-en-Cambrésis, Sailly-lez-Cambrai, Sains-du-Nord, Saint-Aubert, Saint-Aubin, Saint-Aybert, Saint-Benin, Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Saint-Martin-sur-Écaillon, Saint-Python, Saint-Remy-Chaussée, Saint-Remy-du-Nord, Saint-Saulve, Saint-Souplet, Saint-Vaast-en-Cambrésis, Saint-Waast, Salesches, Sancourt, Sars-Poteries, Sassegnies, Saultain, Saulzoir, Sebourg, Sémeries, Semousies, Sepmeries, Séranvillers-Forenville, Solesmes, Solre-le-Château, Solrinnes, Sommaing, Taisnières-en-Thiérache, Taisnières-sur-Hon, Thiant, Thivencelle, Thun-l'Évêque, Thun-Saint-Martin, Tilloy-lez-Cambrai, Trélon, Trith-Saint-Léger, Troisvilles, Vendegies-au-Bois, Vendegies-sur-Écaillon, Verchain-Maugré, Vertain, Vicq, Viesly, Vieux-Mesnil, Vieux-Reng, Villereau, Villers-en-Cauchies, Villers-Guislain, Villers-Outréaux, Villers-Plouich, Villers-Pol, Villers-Sire-Nicole, Walincourt-Selvigny, Wallers-en-Fagne, Wambaix, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit, Wattignies-la-Victoire, Wavrechain-sous-Faulx, Wignehies, Willies.
62 – Pas-de-Calais (RI)	Orage (grêle) : 19 au 20 juin 2026	364 communes : Ablain Saint Nazaire, Ablainzevelle, Acheville, Achicourt, Achiet le Grand, Achiet le Petit, Acq, Adinfer, Agnez les Duisans, Agnieres, Agny, Aix Noulette, Ambrines, Amplier, Angres, Annay, Annequin, Annezin, Anzin Saint Aubin, Arleux en Gohelle, Arras, Athies, Aubigny en Artois, Auchy les Mines, Averdoingt, Avesnes le Comte, Avesnes les Bapaume, Avion, Ayette, Bailleul aux Cornailles, Bailleul Sir Berthoult, Bailleulmont, Bailleulval, Bancourt, Bapaume, Baralle, Barastre, Barlin, Barly, Basseux, Bavincourt, Beaudricourt, Beaufort Blavincourt, Beaulencourt, Beaumetz les Cambrai, Beaumetz les Loges, Beaurains, Béhagnies, Bellonne, Bénifontaine, Berlencourt le Cauroy, Berles au bois, Berles Monchel, Berneville, Bertincourt, Bethonsart, Béthune, Beugnatre, Beugny, Beuvry, Biache Saint Vaast, Biefvillers les Bapaume, Bienvillers au Bois, Bihucourt, Billy Berclau, Billy Montigny, Blairville, Boiry Becquerelle, Boiry Notre Dame, Boiry Saint Martin, Boiry Sainte Rictrude, Bois Bernard, Boisleux au Mont, Boisleux Saint Marc, Bonnières, Bourlon, Bouvigny, Boyeffles, Boyelles, Brebières, Bruay la Buissière, Bucquoy, Buissy, Bullecourt, Bully les Mines, Bus, Cagnicourt, Camblain L'Abbé, Cambligneul, Cambrin, Canettemont, Capelle Fermont, Carrency, Carvin, Caucourt, Chelers, Chérisy, Chocques, Corbehem, Couin, Coullemont, Courcelles le Comte, Courcelles les Lens, Courrières, Couturelle, Croisilles, Cuichy, Dainville, Denier, Douchy les Ayette, Dourges, Douvrin, Douvrin le marais, Drocourt, Duisans, Dury, Ecourt Saint Quentin, Ecoust Saint Mein, Ecurie, Eleu dit Leauwette, Epignoy, Ervillers, Essars, Estevelles, Estrée le Cauchy, Estrée Wamin, Etaing, Eterpigny, Etrun, Evin malmaison, Famechon, Fampoux, Farbus, Favreuil, Festubert, Feuchy, Ficheux, Fleurbaix, Foncquevillers, Fontaine les Croisilles, Fosseux, Fouquereuil, Fouquières les Lens, Fouquières-Lès-Béthune, Frémicourt, Fresne les Montauban, Fresnicourt le Dolmen, Fresnoy en Gohelle, Frévillers, Frévin Capelle, Gauchin le Gal, Gaudiempré, Gavrelle, Givenchy en Gohelle, Givenchy le Noble, Givenchy lès La Bassée, Gomiécourt, Gommecourt, Gonnehem, Gosnay, Gouves, Gouy en Artois, Gouy Servins, Gouy sous Bellonne, Graincourt les Havrincourt, Graincourt les Pas, Grand Rullecourt, Grenay, Grévillers, Guémappe, Habarcq, Haillycourt, Haisnes, Halloy, Hamblain les Prés, Hamelincourt, Hannescamp, Haplincourt, Harnes, Haucourt, Haute Avesnes, Hauteville, Havrincourt, Hébuterne, Hendecourt les Cagnicourt, Hendecourt les Ransart, Hénin Beaumont,

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Communes reconnues
		Hénin sur Cojeul, Héninel, Hénu, Hermaville, Hermies, Hermin, Hersin les Coupigny, Hesdigneul lès Béthune, Houchin, Houdain ,Houvin Houvigneul, Hulluch, Humbercamps, Inchy en Artois, Inges, Ivergny, Izel les Esquerchin, Izel les Hameau, La Cauchie, La Couture, La Herlière, Labeuvrière, Labourse, Lagnicourt Marcel, Lapugnoy, Lattre saint Quentin, Laventie, Le Sars, Le Souich, Le Transloy, Lebucquiere, Lechelle, Leforest, Lens, Lestrem, Libercourt, Liencourt, Liévin, Lignereuil, Ligny Thilloy, Locon, Loison sous Lens, Loos en Gohelle, Lorgies, Magnicourt en comte, Magnicourt sur Canche, Maisnil les Ruitz, Maizières, Manin, Maroeuil, Marquion, Martinpuich, Mazingarbe, Mercatel, Méricourt, Metz en Couture, Meurchin, Mingoval, Monchiet ,Monchy au Bois, Monchy le Preux, Mondicourt, Mont Saint Eloi, Montenescourt, Montigny en Gohelle, Morchies, Morval, Mory, Moyenneville, Neuve Chapelle, Neuville Bourjonvalle, Neuville Saint Vaast, Neuville Vitasse, Neuvireuil, Noeux les mines, Noreuil, Noyelle Godault, Noyelle Villon, Noyelles les vermelles, Noyelles sous Bellonne, Noyelles sous Lens, Noyellette, Oblinghem, Oignies, Oisy le Verger, Oppy, Orville, Palluel, Pas en Artois, Pelves, Penin, Plouvain, Pommera, Pommier, Pont à Vendin, Pronville, Puisieux, Quéhant, Quiery la Motte, Ransart, Rebeuviette, Rebreuve Ranchicourt, Rebreuve sur Canche, Recourt, Rémy, Richebourg, Riencourt les Bapaume, Riencourt les Cagnicourt, Rivière, Rocquigny, Roeux, Rouvroy, Ruitz, Rumaucourt, Ruyaulcourt, Sailly au Bois, Sailly en Ostrevent, Sailly Labourse, Sailly sur la lys, Sains en Gohelle, Sains Les Marquion, Saint Amand, Saint Laurent Blangy, Saint Léger, Saint Martin sur Cojeul, Saint Nicolas, Sainte Catherine, Sallaumines, Sapignies, Sars le bois, Sarton, Sauchy Cauchy, Sauchy Lestrée, Saudemont, Saulty, Savy Berlette, Servins, Simencourt, Sombrin, Souastre, Souchez, Sus Saint Léger, Thélus, Thièvres, Tilloy les Hermaville, Tilloy les Mofflaines, Tincques, Tortequesne, Trescault, Varlus, Vaudricourt, Vaulx Vraucourt, Vélu, Vendin le Vieil, Vendin-Lès-Béthune, Vermelles, Verquigneul, Verquin, Vieille Chapelle, Villers au Bois, Villers au Flos, Villers Brulin, Villers Chatel, Villers les Cagnicourt, Villers Sir Simon, Vimy, Violaines, Vis en Artois, Vitry en Artois, Wailly, Wancourt, Wanquetin, Warlencourt Eaucourt, Warlincourt les Pas, Warluzel, Willerval, Wingles, Ytres.
51-Marne (RI)	Orage (grêle) du 2 juin 2026	Grandes cultures : 3 communes : Baye, Congy, Ferebrianges. Viticulture : 3 communes : Baye, Congy, Ferebrianges.
52-Haute-Marne (RI)	Températures élevées juin à juillet 2026	2 communes : Colombey-les-Deux-Églises, Rizaucourt-Buchey.
54-Meurthe-et-Moselle (RI)	Gel du 27 au 29 mars 2026	8 communes : Boucq, Charrey, Faulx, Jaulny, Loromontzey, Lucey, Saint-Germain et Villacourt.
54-Meurthe-et-Moselle (RI)	Orage (grêle) du 14 mai 2026	3 communes : Clayeures, Einvaux, Landecourt.
67-Bas-Rhin (RI)	Orage (grêle) du 16 au 17 juillet 2026	9 Communes : Cleebourg, Climbach, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach, Steinseltz, Wissembourg.
67-Bas-Rhin (RC)	Gel du 27 au 28 mars 2026	17 communes : Adamswiller, Barr, Bernardswiller, Bischoffsheim, Boersch, Domfessel, Goxwiller, Heiligenstein, Innenheim, Krautergersheim, Niedernai, Obernai, Ottrott, Saint-Nabor, Sarre-Union, Soultz-sous-forêts, Voellerdingen.
88-Vosges (RI)	Sécheresse juin à août 2026	Grandes cultures : Département en entier Arboriculture : 3 communes : Tendon, Vecoux, Girmont Val-D'Ajol.
35-Ille-et-Vilaine (RI)	Orage (grêle) du 25 juin 2026	3 communes : Eancé, La Dominelais, Martigné-Ferchaud.
49-Maine-et-Loire (RI)	Orage (grêle) du 23 juin 2026	7 communes : Angrie, Candé, Chazé-sur-Argos, Erdre-en-Anjou, Loiré, Segré-en-Anjou-Bleu, Val-d'Erdre-Auxence.

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Communes reconnues
21-Côte-d'Or (RI)	Orage (grêle) du 15 juillet 2026. Températures élevées : juin à août 2026.	1 commune : Marasannay-la-Côte.
58-Nièvre (RI)	Gel : 27 mars au 06 avril 2026. Sécheresse : mai à août 2026.	• pour l'appellation Coteaux Charitois : Arbourse, Beaumont-la-Ferrière, Champvoux, Chasnay, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Chaulgnes, Dompierre-sur-Nièvre, Germigny-sur-Loire, La Celle-sur-Nièvre, La Charité-sur-Loire, La Marche, Murlin, Nannay, Narcy, Parigny-les-Vaux, Raveau, Saint-Aubin-les-Forges, Tronsanges et Varennes-lès-Narcy. • pour l'appellation Coteaux du Giennois : Alligny-Cosne, La Celle-sur-Loire, Cosne-Cours-sur-Loire, Myennes, Neuvy-sur-Loire, Pougny, Saint-Loup, Saint-Père. • pour l'appellation Coteaux de Tannay : Amazy, Armes, Asnan, Asnois, Authiou, Beaulieu, Beuvron, Billy-sur-Oisy, Breugnon, Brèves, Brinon-sur-Beuvron, Bussy-la-Pesle, Challement, Champallement Chazeuil, Chevannes-Changy, Chevroches, Clamecy, Corvol-d'Embernard, Dirol, Dompierre-sur-Héry, Dornecy, Flez-Cuzy, Germenay, Grenois, Guipy, Héry, Lys Maison-Dieu, Metz-le-Comte, Michaugues, Moissy-Moulinot, Monceaux-le-Comte, Moraches, Neuffontaines, Neuilly, Nuars, Oisy, Ouagne, Pousseaux, Rix, Ruages, Saint-Aubin-des-Chaumes, Saint-Didier, Saint-Germain-des-Bois, Saint-Révérien, Saizy, Surgy, Taconnay, Talon, Tannay, Teigny, Trucy-l'Orgueilleux, Vignol, Villiers-sur-Yonne, Vitry-Laché.
70-Haute-Saône (RI)	Températures élevées du 17 au 30 juin 2026. Sécheresse : Juin à août 2026	Grandes cultures : département en entier. Arboriculture : 1 commune : Franchevelle.
15-Cantal (RI)	Sécheresse de juin à août 2026	174 communes : Allanche,Alleuze,Ally,Andelat,Anglards-de-Saint-Flour,Anglards-de-Salers,Antignac,Arches,Arnac,Arpajon-sur-Cere,Aurillac,Auzers,Ayrens,Badailhac,Barriac-les Bosquets,Bassignac,Besse,Boisset,Brageac,Carlat,Cassaniouze,Cayrols,Celoux,Cezens,Chalvignac,Champagnac,Champs-sur-Tarentaine-Marchal,Charmensac,Chaussenac,Chazelles,Cheylade,Clavières,Coltines,Coren,Crandelles,Cros-de-Montvert,Cros-de-Ronesque,Cussac,Drugeac,Escorailles,Ferrieres-Saint-Mary,Freix-Anglards,Giou-de-Mamou,Girgols,Glénat,Jaleyrac,Jou-sous-Monjou,Junhac,Jussac,La Chapelle-d'Alagnon,La Chapelle-Laurent,La Segalassiere,Labesserette,Labrousse,Lacapelle-del-Fraisse,Lacapelle-Viescamp,Ladinhac,Lafeuillade-en-Vezie,Lapeyrugue,Laroquebrou,Laroquevieille,Lastic,Laurie,Laveissenet,Le Monteil,Le Rouget-Pers,Le Trioulou,Le Vigean,Les Ternes,Leucamp,Leynhac,Lorcieres,Madic,Marcoles,Marmanhac,Massiac,Mauriac,Maurs,Menet,Mentieres,Molompize,Montchamp,Montsalvy,Montvert,Moussages,Narnhac,Naucelles,Neussargues-en-Pinatelle,Neuveglise-sur-Truyere,Nieudan,Omps,Pailherols,Parlan,Paulhac,Peyrusse,Pierrefort,Pleaux,Polminhac,Prunet,Puycapel,Quezac,Rageade,Raulhac,Reilhac,Rezentieres,Roannes-Saint-Mary,Roffiac,Rouffiac,Roumegoux,Rouziers,Saignes,Saint-Antoine,Saint-Bonnet-de-Salers,Saint-Cernin,Saint-Chamant,Saint-Cirgues-de-Malbert,Saint-Constant-Fournoules,Saint-Etienne-de-Carlat,Saint-Etienne-de-Chomeil,Saint-Etienne-de-Maurs,Saint-Flour,Saint-Georges,Saint-Gerons,Saint-Illide,Saint-Julien-de-Toursac,Saint-Mamet-la-Salvetat,Saint-Martin-Cantales,Saint-Martin-Valmeroux,Saint-Mary-le-Plain,Saint-Paul-des-Landes,Saint-Pierre,Saint-Poncy,Saint-Santin-Cantales,Saint-Santin-de-Maurs,Saint-Saury,Saint-Simon,Saint-Victor,Saint-Vincent-de-Salers,Sainte-Eulalie,Salers,Salins,Sansac-de-Marmiesse,Sansac-Veinazes,Senezergues,Siran,Soulages,Sourniac,Talizat,Tanavelle,Teissieres-de-Cornet,Teissieres-les-Boulies,Tiviers,Tournemire,Trizac,Ussel,Vabres,Val d'Arcomie,Valjouze,Valuejols,Vebret,Vedrines-Saint-Loup,Vernols,Veyrires,Vezac,Vezels-Roussy,Vic-sur-Cere,Vieillespesse,Vieillevie,Villedieu,Virargues,Vitrac,Ydes,Yolet,Ytrac.
42-Loire (RI)	Orage (grêle) du 16 et 17 juillet 2026	297 communes : Aboën Ailleux Ambierle Andrézieux-Bouthéon Apinac Arcinges Arcon Arthun Aveizieux Balbigny Bard Bellegarde-en-Forez Belleroche Belmont-de-la-Loire La Bénisson-Dieu Le Bessat Boën-sur-Lignon Boisset-lès-Montrond Boisset-Saint-Priest Bonson Boyer Briennon Bully Burdignes Bussières Bussy-Albieux Cellieu Le Cergne Cervières Cezay Chagnon Chalain-d'Uzore Chalain-le-Comtal Chalmazel-Jeansagnière La Chamba Chambéon Chambles Chambœuf Le Chambon-Feugerolles La Chambonie Champdieu Champoly Chandon Changy La Chapelle-en-Lafaye La Chapelle-Villars Charlieu Châteauneuf Châtelneuf Châtelus Chazelles-sur-Lavieu Chazelles-sur-Lyon Chenereilles Cherier Chevrières Chirassimont Chuyer Civens Cleppé Combre Commelle-Vernay Cordelle Le Coteau Cottance Coutouvre Craintilleux Cremeaux Croizet-sur-Gand Le Crozet Cuinzier Cuzieu Dargoire Solore-en-Forez Doizieux Écoche Écotay-l'Olme Épercieux-Saint-Paul Essertines-en-Châtelneuf Essertines-en-Donzy Estivareilles L'Étrat Farnay Feurs Firminy Fontanès La Fouillouse Fourneaux Fraisses La Gimond Grammond La Grand-Croix La Gresle Grézieux-le-Fromental Grézolles Gumières L'Hôpital-

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Communes reconnues
		le-Grand L'Horme Jarnosse Jas Juré Lavieu Lay Leigneux Lentigny Lérigneux Lézigneux Lorette Luré Luriecq Mably Machézal Magneux-Haute-Rive Maizilly Marcenod Marcilly-le-Châtel Marclopt Marcoux Margerie-Chantagret Maringes Marols Mars Merle-Leignec Mizérieux Montagny Montarcher Montbrison Montchal Montrond-les-Bains Montverdun Mornand-en-Forez Nandax Neaux Néronde Nervieux Neulise Noailly Les Noës Noirétable Nollieux Notre-Dame-de-Boisset Ouches La Pacaudière Palogneux Panissières Parigny Pavezin Pélussin Périgneux Perreux Pinay Planfoy Pommiers-en-Forez Poncins Pouilly-lès-Feurs Pouilly-les-Nonains Pouilly-sous-Charlieu Pradines Pralong Précieux Régny Renaison La Ricamarie Riorges Rivas Rive-de-Gier Roanne Roche-en-Forez Roche-la-Molière Rozier-Côtes-d'Aurec Rozier-en-Donzy Sail-les-Bains Sail-sous-Couzan Sainte-Agathe-en-Donzy Sainte-Agathe-la-Bouteresse Saint-Alban-les-Eaux Saint-André-d'Apchon Saint-André-le-Puy Saint-Barthélemy-Lestra Saint-Bonnet-des-Quarts Saint-Bonnet-le-Château Saint-Bonnet-le-Courreau Saint-Bonnet-les-Oules Saint-Chamond Saint-Christo-en-Jarez Sainte-Colombe-sur-Gand Sainte-Croix-en-Jarez Saint-Cyprien Saint-Cyr-de-Favières Saint-Cyr-de-Valorges Saint-Cyr-les-Vignes Saint-Denis-de-Cabanne Saint-Denis-sur-Coise La Côte-Saint-Didier Saint-Étienne Saint-Étienne-le-Molard Saint-Forgeux-Lespinasse Sainte-Foy-Saint-Sulpice Saint-Galmier Saint-Genest-Lerpt Saint-Genest-Malifaux Genilac Saint-Georges-de-Baroille Saint-Georges-en-Couzan Saint-Georges-Haute-Ville Saint-Germain-la-Montagne Saint-Germain-Laval Saint-Germain-Lespinasse Saint-Haon-le-Châtel Saint-Haon-le-Vieux Saint-Héand Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte Saint-Hilaire-sous-Charlieu Saint-Jean-Bonnefonds Saint-Jean-la-Vêtre Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire Saint-Jean-Soleymieux Saint-Jodard Saint-Joseph Saint-Julien-d'Oddes Vêtre-sur-Anzon Saint-Just-en-Bas Saint-Just-en-Chevalet Saint-Just-la-Pendue Saint-Laurent-la-Conche Saint-Léger-sur-Roanne Saint-Marcel-de-Félines Saint-Marcel-d'Urfé Saint-Marcellin-en-Forez Saint-Martin-d'Estréaux Saint-Martin-la-Plaine Saint-Martin-la-Sauveté Saint-Martin-Lestra Saint-Maurice-en-Gourgois Saint-Médard-en-Forez Saint-Nizier-de-Fornas Saint-Nizier-sous-Charlieu Vézelin-sur-Loire Saint-Paul-d'Uzore Saint-Paul-en-Jarez Saint-Pierre-la-Noaille Saint-Polgues Saint-Priest-en-Jarez Saint-Priest-la-Prugne Saint-Priest-la-Roche Saint-Just-Saint-Rambert Saint-Rirand Saint-Romain-d'Urfé Saint-Romain-en-Jarez Saint-Romain-la-Motte Saint-Romain-le-Puy Saint-Romain-les-Atheux Saint-Sixte Saint-Symphorien-de-Lay Saint-Thomas-la-Garde Saint-Victor-sur-Rhins Saint-Vincent-de-Boisset Les Salles Salt-en-Donzy Salvizinet Sauvain Savigneux Sevelinges Soleymieux Sorbiers Souternon Sury-le-Comtal La Talaudière Tarentaise Tartaras La Terrasse-sur-Dorlay La Tour-en-Jarez La Tourette Trelins La Tuilière Unias Unieux Urbise Usson-en-Forez Valeille Valfleury La Valla-sur-Rochefort La Valla-en-Gier Veauche Veauchette Vendranges Vérin Verrières-en-Forez Villars Villemontais Villerest Villers Violay Viricelles Virigneux Vivans Vougy Chausseterre.
69-Rhône (RI)	Sécheresse de juin à août 2026. Températures élevées : juin à août 2026	Grandes cultures : département entier. Viticulture : département entier. savoie Arboriculture : 97 communes : Affoux, Ampuis, Ancy, Anse, Aveize, Beauvallon, Belmont-d'Azergues, Bessenay, Bibost, Brignais, Brindas, Brullioles, Brussieu, Bully, Chabanière, Chambost-Longessaigne, Chaponost, Charly, Chasselay, Chaussan, Chazay-d'Azergues, Chevinay, Civrieux-d'Azergues, Communay, Condrieu, Courzieu, Cublize, Dardilly, Dommartin, Duerne, Échalas, Éveux, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Givors, Grézieu-la-Varenne, Grézieu-le-Marché, Grigny, Irigny, L'Arbresle, Larajasse, Lentilly, Les Chères, Les Haies, Lissieu, Loire-sur-Rhône, Longes, Longessaigne, Lozanne, Lucenay, Marcilly-d'Azergues, Messimy, Millery, Montagny, Montromant, Montrottier, Morancé, Mornant, Orliénas, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Pollionnay, Pusignan, Quincieux, Riverie, Rontalon, Sain-Bel, Saint-André-la-Côte, Saint-Clément-les-Places, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Forgeux, Saint-Genis-Laval, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Romain-de-Popey, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Sainte-Catherine, Sainte-Colombe, Sainte-Consorce, Sarcey, Savigny, Soucieu-en-Jarrest, Sourcieux-les-Mines, Taluyers, Thurins, Trèves, Tupin-et-Semons, Vaugneray, Vernaison, Vindry-sur-Turdine, Vourles, Yzeron.
69-Rhône (RI)	Orage (grêle) de mai à juillet 2026	Grandes cultures : 67 communes : Arnas, Beaujeu, Beauvallon, Belleville-en-Beaujolais, Blacé, Cercié, Chabanière, Chambost-Allières, Chaponnay, Charentay, Charly, Chénas, Chiroubles, Claveisolles, Communay, Corcelles-en-Beaujolais, Cours, Cublize, Denicé, Dracé, Échalas, Fleurie, Givors, Grandris, Grigny, Irigny, Juliénas, Lamure-sur-Azergues, Lancié, Lantignié, Le Perréon, Loire-sur-Rhône, Marchampt, Marennes, Meaux-la-Montagne, Millery, Montagny, Montmelas-Saint-Sorlin, Mornant, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Riverie, Rivolet, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Étienne-des-Oullières, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Julien, Saint-Lager, Saint-Nizier-d'Azergues, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Vincent-de-Reins, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Taluyers, Taponas, Ternay, Thizy-les-Bourgs, Vaux-en-Beaujolais, Vauxrenard, Vernaison, Villié-Morgon. Légumes : 23 communes : Beauvallon, Chabanière, Chaponnay, Charly, Communay, Échalas, Givors, Grigny, Irigny, Loire-sur-Rhône, Marennes, Millery, Montagny, Mornant, Riverie, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Taluyers, Ternay, Vernaison.

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Communes reconnues
		Viticulture : 72 communes : Arnas, Beaujeu, Beauvallon, Belleville-en-Beaujolais, Bessenay, Bibost, Blacé, Cercié, Chabanière, Chambost-Allières, Chaponnay, Charentay, Charly, Chénas, Chiroubles, Claveisolles, Communay, Corcelles-en-Beaujolais, Cours, Courzieu, Cublize, Denicé, Dracé, Échalas, Fleurie, Givors, Grandris, Grigny, Irigny, Juliénas, Lamure-sur-Azergues, Lancié, Lantignié, Le Perréon, Loire-sur-Rhône, Marchampt, Marennes, Meaux-la-Montagne, Millery, Montagny, Montmelas-Saint-Sorlin, Mornant, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Riverie, Rivolet, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Étienne-des-Oullières, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Julien, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Lager, Saint-Nizier-d'Azergues, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Vincent-de-Reins, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Savigny, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Taluyers, Taponas, Ternay, Thizy-les-Bourgs, Vaux-en-Beaujolais, Vauxrenard, Vernaison, Villié-Morgon. Arboriculture : 28 communes : Beauvallon, Bessenay, Bibost, Chabanière, Chaponnay, Charly, Communay, Courzieu, Échalas, Givors, Grigny, Irigny, Loire-sur-Rhône, Marennes, Millery, Montagny, Mornant, Riverie, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Symphorien-d'Ozon, Savigny, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Taluyers, Ternay, Vernaison.
69-Rhône (RC)	Gel du 26 au 30 mars 2026	10 communes : Chasselay, Chazay-d'Azergues, Dardilly, Les Chères, Lucenay, Marcilly-d'Azergues, Morancé, Quincieux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Jean-des-Vignes.
74-Haute-Savoie (RI)	Orage (grêle) de juin à août 2026	18 communes : Andilly, Archamps, Beaumont, Cercier, Cernex, Collonges-sous-Salève, Contamine-Sarzin, Copponex, Chavannaz, Feigères, Jonzier-Epagny, Marlioz, Minzier, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Vers, Viry.
87 – Haute vienne (RI)	Excès de pluies : janvier à février 2026	1 commune : Flavignac.
11-Aude (RI)	Vent du 24 août 2026	2 communes : Pomas, Saint-Hilaire.
32-Gers (RI)	Orage (grêle) du 10 et 15 mai 2026	64 communes : Antras ; Arblade-le-Bas ; Arblade-le-Haut ; Aubiet ; Auch ; Auradé ; Barcelonne-du-Gers ; Beaumarchés ; Belmont ; Biran ; Blanquefort ; Caillavet ; Castelnau d'Auzan Labarrère ; Castelnavet ; Castex ; Castillon-Debats ; Castillon-Massas ; Castillon-Savès ; Castin ; Cazaux-Savès ; Dému ; Endoufielle ; Frégouville ; Homps ; Jegun, L'Isle-Jourdain ; Labastide-Savès ; Lanne-Soubiran ; Lavardens ; Lelin-Lapujolle ; Lias ; Lupiac ; Luppé-Violles ; Marestaing ; Mérens ; Monferran-Savès ; Monfort ; Montestruc-sur-Gers ; Nogaro ; Ordan-Larroque ; Peyrusse-Massas ; Pompiac ; Préchac ; Préchac-sur-Adour ; Preignan ; Préneron ; Puységur ; Riguepeu ; Roquebrune ; Roquefort ; Roquelaure ; Saint-Jean-Poutge ; Saint-Lary ; Saint-Martin-d'Armagnac ; Sainte-Christie ; Sainte-Christie-d'Armagnac ; Sainte-Gemme ; Sainte-Marie ; Sarraguzan ; Sarrant ; Seysses-Savès ; Tasque ; Urgosse ; Vic-Fezensac.
81-Tarn (RI)	Orage (grêle) avril, mai 2026	78 communes : Aguts, Albi, Amarens, Ambialet, Assac, Bernac, Brens, Cadalen Cagnac-les-Mines, Carlus, Carmaux, Castanet, Castelnau-de-Montmiral, Cordes-sur-Ciel, Courris, Curvalle, Damiatte, Dénat, Florentin, Le Fraysse, Gaillac, Le Garric, Garrigues, Grazac, Labessière-Candeil, Lagardiolle, Lamillarié, Lasgraisses, Lautrec, Lescure-d'Albigeois, Lisle-sur-Tarn, Lombers, Lugan, Marnaves, Marzens, Mézens, Milhars, Miolles, Mirandol-Bourgnounac, Montgey, Montrosier, Moularès, Orban, Pampelonne, Paulinet, Péchaudier, Peyrole, Poulan-Pouzols, Prades, Puéchoursi, Puybegon, Puycelsi, Puylaurens, Rabastens, Réalmont, Le Riols, Rivières, Rosières, Terre-de-Bancalié, Saint-André, Saint-Cirgue, Sainte-Gemme, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Jean-de-Marcel, Saint-Martin-Laguépie, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Saint-Sulpice-la-Pointe, Saussenac, Senouillac, Le Sequestre, Sorèze, Técou, Teillet, Teyssode, Trébas, Valderiès, Vénès, Villefranche-d'Albigeois.
82-Tarn-et-Garonne (RI)	Orage (grêle) mai à août 2026. Températures élevées : Juin à septembre 2026	3 communes : Albias, Negrepelisse, Cazes Mondenard.
04-Alpes-de-Haute-	Sécheresse printemps été 2026	Apiculture: ensemble du département.

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Département	Aléa climatique défavorable reconnu au titre de l'article D. 361-44-6	Communes reconnues
Provence (RIbis)		Arboriculture: La Brillanne, Château-Arnoux, Corbières, L'Escale, Ganagobie, Gréoux les Bains, Lurs, Manosque, Les Mées, Montfort, Oraison, Peyruis, Ste Tulle, Valensole, Villeneuve, Volx. Autres productions (PPAM): Le Castellet, Entrevennes, St Jeannet, Puimichel.
04-Alpes-de-Haute-Provence (RI)	Orage (grêle) printemps été 2026. Sécheresse : été 2026	43 communes : Allemagne en Provence, Aubenas les Alpes, Aubignosc, Banon, Bevons, Châteauneuf Val St-Donat, Cruis, Entrepierres, Esparron de Verdon, Forcalquier, Lardiers, Limans, Mallefougasse, Mane, Manosque, Montagnac-Montpezat, Montfuron, Montjustin, Ongles, Peipin, Piégut, Pierrevert, Quinson, Reillanne, Revest-des-Brousses, Ste Croix du Verdon, St Etienne les Orgues, St Laurent du Verdon, St Martin les Eaux, St Michel l'Observatoire, Ste Tulle, Salignac, Sourribes, Vachères, Valbelle, Villemus, Volonne, Seyne-les-Alpes, Le Vernet, Verdaches, Auzet, Selonnet, Montclar.
84-Vaucluse (RI)	Gel du 27 au 31 mars 2026	68 communes : Apt, Ansouis, Auribeau, Aurel, Bédoin, Beaumettes, Beaumont-de-Pertuis, Beaumont-du-Ventoux, Blauvac, Bonnieux, Brantes, Buoux, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Cadenet, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Cheval-Blanc, Cucuron, Flassan, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Grambois, Joucas, Lagarde-d'Apt, La Bastide-des-Jourdans, La Bastidonne, La Motte-d'Aigues, La Tour-d'Aigues, Lacoste, Lauris, Lioux, Lourmarin, Malaucène, Maubec, Ménerbes, Mérindol, Méthamis, Mirabeau, Monieux, Murs, Oppède, Pertuis, Peypin-d'Aigues, Puget, Puyvert, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint-Christol, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Martin-de-la-Brasque, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Saint-Trinit, Sannes, Sault, Savoillan, Sivergues, Vaugines, Viens, Villelaure, Villars, Villes-sur-Auzon, Vitrolles-en-Lubéron.
84-Vaucluse (RI)	Orage (grêle) du 11 au 25 juillet 2026	9 communes : Bédoin, Blauvac, Cabrières-d'Avignon, Flassan, Lagnes, Malaucène, Méthamis, Mormoiron, Villes-sur-Auzon.
2B-Haute-corse (RI)	Sécheresse du 1er mai au 31 août 2026	236 communes : Aghione, Aiti, Alando, Albertacce, Aléria, Algajola, Alzi, Ampriani, Antisanti, Aregno, Asco, Avapessa, Barbaggio, Barrettali, Bastia, Belgodère, Bigorno, Biguglia, Bisinchi, Borgo, Brando, Bustanico, Cagnano, Calacuccia, Calenzana, Calvi, Cambia, Campana, Campi, Campile, Campitello, Canale-di-Verde, Canari, Canavaggia, Carcheto-Brustico, Carpineto, Carticasi, Casabianca, Casalta, Casamaccioli, Casanova, Casevecchie, Castellare-di-Casinca, Castellare-di-Mercurio, Castello-di-Rostino, Castifao, Castiglione, Castineta, Castirla, Cateri, Centuri, Cervione, Chiatra, Chisa, Corbara, Corscia, Corte, Costa, Croce, Crocicchia, Erbajolo, Érone, Farinole, Favalello, Felce, Feliceto, Ficaja, Focicchia, Furiani, Galéria, Gavignano, Ghisonaccia, Ghisoni, Giocatojo, Giuncaggio, L'Île-Rousse, Isolaccio-di-Fiumorbo, Lama, Lano, Lavatoggio, Lento, Linguizzetta, Loreto-di-Casinca, Lozzi, Lucciana, Lugo-di-Nazza, Lumio, Luri, Manso, Matra, Mausoléo, Mazzola, Meria, Moïta, Moltifao, Monacia-d'Orezza, Moncale, Monte, Montegrosso, Monticello, Morosaglia, Morsiglia, Muracciole, Murato, Muro, Nessa, Nocario, Noceta, Nonza, Novale, Novella, Occhiatana, Ogliastro, Olcani, Oletta, Olmeta-di-Capocorso, Olmeta-di-Tuda, Olmi-Cappella, Olmo, Omessa, Ortale-d'Alesani, Ortiporio, Palasca, Pancheraccia, Parata, Patrimonio, Penta-Acquatella, Penta-di-Casinca, Perelli, Pero-Casevecchie, Pianello, Piano, Piazzali, Piazzole, Pie-d'Orezza, Pietracorbara, Pietra-di-Verde, Pietroso, Pigna, Pino, Poggio-d'Oletta, Poggio-di-Nazza, Poggio-di-Venaco, Polveroso, Popolasca, Porri, Prato-di-Giovellina, Prunelli-di-Casacconi, Prunelli-di-Fiumorbo, Quenza, Riventosa, Rogliano, Rospigliani, Saint-Florent, Saliceto, San-Damiano, San-Gavino-di-Fiumorbo, San-Giuliano, San-Martino-di-Lota, Santa-Reparata-di-Balagna, Santa-Reparata-di-Moriani, Sant'Andréa-di-Bozio, Sant'Andréa-di-Cotone, Sant'Antonino, Sant'Antonio, Sant'Antonino-di-Tenda, Santa-Lucia-di-Moriani, Santa-Lucia-di-Tallano, Santa-Maria-di-Lota, Santa-Maria-Poggio, Santa-Reparata-di-Balagna, Santo-Pietro-di-Tenda, Santo-Pietro-di-Venaco, Sarrola-Carcopino, Serra-di-Fiumorbo, Sisco, Solaro, Taglio-Isolaccio, Talasani, Tallone, Tarrano, Tomino, Tox, Tralonca, Urtaca, Valle-di-Campoloro, Valle-di-Rostino, Valle-d'Alesani, Valle-di-Mezzana, Velone-Orneto, Ventiseri, Verdèse, Vescovato, Vezzani, Vignale, Ville-di-Pietrabugno.
2B-Haute-corse (RC)	Excès de pluies du 16 au 17 avril 2025	1 commune : Vescovato.

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330

Annexe III – part des pertes causées par d'autres que celles ouvrant doit à l'indemnisation au titre de l'ISN, exprimées en point de pourcentage du rendement – aléas non garantis (ANG)

1/ Toutes cultures (récoltes précoce et tardive) – tous départements : 20% en cas de non récolte

2/ Cultures à récolte précoce[1] :

Région	Département	Culture	Taux forfaitaires des pertes non imputables à un aléa climatique (origine sanitaire) applicables pour l'ISN des cultures non assurées campagne 2026 (en % de rendement)
Centre-Val de Loire	45 - Loiret : 17%	Orge d'hiver	17%
Occitanie	31 - Haute-Garonne	Blé tendre	6%
		Orge d'hiver	10%
	65 - Hautes-Pyrénées	Blé tendre	12%
	82 - Tarn-et-Garonne	Blé tendre	10%

3/ Cultures à récolte « tardive » : à venir.

[1]Les cultures à récolte dite « précoces » et pour lesquelles les informations sont disponible dès le 1er octobre de l'année sont :
Grandes cultures : céréales à paille, colza, pois et semences de ces cultures.
Légumes : ail, échalote, fèves, oignons, pois de casserie et asperges
Arboriculture : abricots, cerises.

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:09 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Préfecture du Pas de Calais
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/83330